



Réserve Naturelle
MARAIS COMMUNAL
DU POIRÉ-SUR-VELLUIRE



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Réserve Naturelle Régionale

du marais communal

Du Poiré-sur-Velluire

Rapport d'activité 2022

Novembre 2022

Avec le concours financier :



Le FEDER (Fond Européen de Développement Régional)



La Région Pays de la Loire



La commune des Velluire-sur-Vendée



Cette Action est Mise en Œuvre par :

La Parc naturel région du Marais poitevin :



TABLE DES MATIERES

Rapport d'activités 2021	1
de la RNR du Marais communal	1
du Poiré-sur-Velluire	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
PRÉAMBULE	7
1- RAPPELS	8
1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
1.2 Localisation de la Réserve Naturelle.....	9
1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle.....	11
1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique	11
1.4.1 Pratiques agricoles	11
1.4.2 Fonctionnement hydraulique.....	12
1.5 La richesse biologique de la RNR.....	12
1.5.1 Les mottureaux.....	12
1.5.2 Les habitats naturels	12
1.5.3 Les oiseaux	12
1.5.4 Amphibiens et reptiles.....	14
1.5.5 Autres taxons	14
1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale.....	15
1.6.1 Les enjeux de conservation	15
1.6.2 Les enjeux de connaissance	15
1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels	15
1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)	15
1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB).....	17
2- LA PROGRAMMATION 2022	22
2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site ».....	22
2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »	22
2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »	33
2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »	37
2.1.4 Résultats de l'OLT I	41
2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion ».....	42

2.2.1 Les opération de l’Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »	42
2.2.2 Les opérations de l’Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l’impact des niveaux d’eau et de l’activité agricole sur les résultats biologiques »	51
2.2.3 Résultats de l’OLT II	67
2.3 L’OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »	68
2.3.1 Les opérations de l’Odp 3.1 « Entretien l’aspect pittoresque et historique du marais communal	68
2.3.2 Les opérations de l’Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d’animation et de communication à destination de tout public »	74
2.3.3 Résultats de l’OLT III	81
2.4 l’OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l’égard des usagers et des acteurs »	82
2.4.1 Les opérations de l’Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »	82
2.4.2 Les opérations de l’Odp 4.2 « Prendre en compte l’intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d’aménagements communaux »	88
2.4.3 Résultats de l’OLT IV	91
3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L’ANNÉE 2022	92
3.1 Les moyens humains en 2022	92
3.2 Bilan financier 2022	93
4- LA PROGRAMMATION 2023	94
5- BUDGET PREVISIONNEL POUR L’ANNEE 2023	96
ANNEXES	97
ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL PRESCRIVANT LA DESTRUCTION DES CHARDONS DES CHAMPS	102

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Index des tableaux

Tableau 1 : Situation géographique de la RNR	9
Tableau 2 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme	16
Tableau 3 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité	17
Tableau 4 : Indicateurs d'évaluation OLT I	18
Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT II	19
Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT III	20
Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT IV	21

Index des cartes

Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire.....	9
Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019).....	10
Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)	11

Index des figures

Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
---	---

LISTE DES ABBREVIATIONS

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne	PNR MP : Parc naturel régional du Marais poitevin
AG : Assemblée générale	RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
ASA : Associations Syndicales Autorisées	RN : Réserve Naturelle
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels	RNF : Réserves Naturelles de France
CAD : Contrat d'Agriculture Durable	RNR : Réserve Naturelle Régionale
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest	RNV : Réserve Naturelle Volontaire
CPUE : Capture Par Unité d'Effort	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation	SIC : Site d'Intérêt Communautaire
CTMA : Contrat de Territoire Milieux Aquatiques	SIG : Système d'Information Géographique
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	SMVSA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise
DH : Directive Habitats	sp. : Species
DOCOB : Document d'Objectifs	STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple
EEE : Espèce Exotique Envahissante	TdB : Tableau de Bord
EPMP : Etablissement Public du Marais poitevin	UGB : Unité Gros Bétail
ETP : Equivalent Temps Plein	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
FDC85 : Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
FVPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
FEDER : Fond Européen de Développement Régional	ZPS : Zone de Protection Spéciale
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	
GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles	
Ha : Hectare	
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels	
IGN : Institut Géographique National	
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance	
ILA : Indice Linéaire d'Abondance	
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance	
Km : Kilomètre	
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux	
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique	
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	
ml : Mètre Linéaire	
MP : Marais poitevin	
NGF : Nivellement Général de la France	
OLT : Objectif à Long Terme	
OdP : Objectif de Plan	
OPN : Observatoire du Patrimoine Naturel	
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	
PAC : Politique Agricole Commune	
PG : Plan de Gestion	

PRÉAMBULE

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire, vaste prairie naturelle appartenant à la commune, est protégé depuis 1979 grâce à la mise en place de la Réserve de Chasse puis par son classement en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) en 1981. En 2012, le Conseil Régional des Pays de la Loire a labellisé ce site Réserve Naturelle Régionale (RNR) et un premier plan de gestion 2013-2018 est arrivé à son terme.

Après avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et validation par le Comité Consultatif de la RNR, un second plan de gestion, 2020-2025 est aujourd'hui en vigueur.

En amont de ces validations, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR MP) a proposé sa candidature pour devenir le futur gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale. Ainsi, la commune et le PNR du Marais Poitevin ont signé une convention de délégation de gestion relative à la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire, le 4 septembre 2020 (Annexe 1).

Le présent rapport d'activités dresse dans sa première partie, le bilan opérationnel, humain et financier de l'année 2022, à mi-parcours du second plan de gestion.

Sur le temps imparti, le conservateur s'est attaché à répondre aux obligations administratives (rédaction d'appels d'offres, rédaction du rapport d'activités), à monter les dossiers de financements (FEDER), réaliser et/ou confier certains suivis biologiques.

Dans un second temps, la programmation 2023 ainsi que les moyens humains et financiers qui y sont liés sont succinctement présentés.

1- RAPPELS

1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR

Le premier plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est arrivé à son terme en 2018. L'élaboration du second plan de gestion 2020-2025 a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et sa rédaction a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée.

Le 5 mars 2020, l'évaluation du premier plan de gestion 2013-2018 ainsi que le nouveau plan de gestion 2020-2025 ont été présentés aux membres du Comité Consultatif (CC) qui ont adopté ces documents sans modification.

Le 16 mars 2020, le PNR se positionne comme gestionnaire et sollicite la Région.
L'Arrêté régional du 29 mai 2020 désigne le PNR du Marais poitevin gestionnaire de la RNR.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est réuni le 18 juin 2020 pour une présentation du nouveau plan de gestion 2020-2025. L'instance donne un avis favorable avec quelques points de réserve.

La convention de gestion 2020-2022 entre le PNR gestionnaire et la Région des Pays de la Loire est signée le 9 juillet 2020. Elle marque le démarrage opérationnel de la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire et la reprise des points de réserve émis par le CSRPN.

Une convention de délégation de gestion est également signée entre la commune et le PNR (Annexe 1).



Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR

1.2 Localisation de la Réserve Naturelle



Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire

Tableau 1 : Situation géographique de la RNR

Réserve Naturelle Régionale du Marais communal des Velluire-sur-Vendée	
Région	Pays de la Loire
Département	Vendée
Commune	Les Velluire-sur-Vendée (85770)
Latitude	46,41592
Longitude	-0.92858
Carte IGN	1428SB

Parmi les 22 Réserves Naturelles que compte la Région Pays de la Loire, celle du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est située au Sud du Département de la Vendée, sur la nouvelle commune des Velluire-sur-Vendée issue de la fusion des communes du Poiré-sur-Velluire et de Velluire (carte 1). Elle est localisée à 13 km de Fontenay-le-Comte, au sud de la route départementale reliant Fontenay-le-Comte à Luçon. La Commune fait partie du Parc naturel régional du Marais poitevin.

La RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est localisée dans la partie centrale du Marais poitevin, ancien golfe des Pictons (carte 2). Ce dernier est la deuxième zone humide de France de par sa taille après la Camargue. L'ensemble des milieux humides qui le compose, en fait un site d'importance nationale voire internationale.

A l'échelle de l'Europe, le Marais poitevin représente près d'un tiers des 300 000 ha des marais littoraux atlantiques. Il est situé au carrefour de plusieurs grandes zones climatiques et à l'interface terre et océan. Il se situe aussi sur une voie de migration importante pour les oiseaux du Paléarctique occidental. Depuis le début du VII^e siècle, le Marais poitevin a connu des endiguements successifs afin de créer des secteurs isolés des marées et des crues. Ces terrains, une fois drainés et remembrés, ont pu être cultivés. Ce phénomène de poldérisation se retrouve notamment tout autour de la Réserve.



Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019)

1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle



Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)

La Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur une surface de 241 ha 08 a et 33 ca. La commune des Velluire-sur-Vendée en est entièrement propriétaire. Deux parcelles cadastrales sont concernées. Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, le Marais communal est classé en zone Naturelle (N).

La limite de la RNR correspond aux berges des canaux et des fossés périphériques au site.

1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique

1.4.1 Pratiques agricoles

Sur le Marais communal, l'élevage pratiqué correspond à un pâturage collectif et plurispécifique libre. Un règlement d'accès au communal du Poiré-sur-Velluire dicte les modalités pour les exploitants agricoles pour pouvoir mettre des animaux à pâturer.

Une particularité de ce communal est que les agriculteurs de la commune sont prioritaires. Ainsi, suite à la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire, les animaux présents sur le site appartenaient aux cinq éleveurs de la nouvelle commune.

En parallèle, en fonction des années entre trois et cinq particuliers mettent à pâturer des chevaux sur le communal.

La commune des Velluire-sur-Vendée est également signataire de la Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin depuis 1989 et l'a renouvelée en 2017. Cette convention a pour objectif de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique. Elle associe les compétences des différents partenaires : les communes, le Parc, les Chambres d'Agriculture et la LPO.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

La commune sollicite annuellement les aides financières agricoles liées aux MAEC sur le communal. La commune bénéficie pendant 7 ans des aides en contrepartie elle s'engage à respecter un cahier des charges. Le cahier des charges sur lequel la commune s'est engagée, est celui du « Maintien des baisses ».

L'enjeu agricole est important sur ce site au regard d'une part, de son historique de gestion et d'autre part, de l'importance de cette vaste prairie pour l'équilibre du système d'exploitation des éleveurs de la commune.

1.4.2 Fonctionnement hydraulique

Le fonctionnement hydraulique du communal réside principalement dans les origines de son alimentation en eau. Il est alimenté naturellement par la pluviométrie et par une ligne de résurgences situées sur la bordure Nord et Nord-Est du communal (limite plaine).

Au regard de la particularité altimétrique du Marais communal et exception faite pour la baisse de Morusson, il n'est pas possible d'apporter de l'eau libre dans l'espace prairial via le fossé périphérique sans dépasser la cote critique de 2m90.

En conséquence, seules la pluviométrie et les résurgences situées sur la bordure nord du communal permettent d'augmenter les niveaux d'eau au sein même du communal. Dans ce cas, le caractère humide avec la présence d'eau libre dans les baisses est envisageable sans craindre des inondations.

Un protocole de gestion de l'eau a été signé entre la commune et l'EPMP. Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité.

1.5 La richesse biologique de la RNR

1.5.1 Les mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a revu le chapitre consacré aux mottureaux (Annexe 3). L'origine de leur formation reste à préciser et il s'agit également de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.

1.5.2 Les habitats naturels

Au total, 10 habitats sur 14 sont reconnus d'intérêt communautaire, couvrant 64 % du communal, soit presque les deux tiers du site. Les résultats de la cartographie des habitats montrent que sept unités de végétation se rattachent à l'habitat « prairies subhalophiles thermo-atlantiques ». Ils mettent également en avant l'intérêt des deux habitats aquatiques et des vasières dénudées, seul habitat d'intérêt prioritaire. Suite au CSRPN des modifications étaient à apporter au diagnostic flore et sur les fiches actions.

1.5.3 Les oiseaux

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire est situé sur la vallée de la Vendée. Il joue, pour l'avifaune, trois rôles primordiaux :

- Rôle de remise (ou refuge).
- Rôle d'alimentation pour les oiseaux migrateurs et hivernants.
- Rôle de reproduction pour les espèces nicheuses.

L'avifaune nicheuse :

Au cours du dernier plan de gestion les suivis menés sur l'installation des couples de limicoles nicheurs révèlent la présence en moyenne de 6 couples de Vanneau Huppé, sans que le succès de reproduction puisse être avéré. Le Courlis corlieu et le Chevalier gambette sont régulièrement observés en période de reproduction mais aucun n'indice n'a permis d'attester la reproduction. Pour les anatidés, hormis le Canard colvert, il n'existe pas de données récentes sur la nidification d'autres espèces.

D'autres espèces telles que la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre, le Pipit farlouse, le Rossignol philomèle, le Pigeon ramier, etc. nichent également sur et en bordure du Marais communal. Enfin, la Sarcelle d'été et la Pie-grièche à tête rousse ont niché par le passé sur le communal.

En termes de patrimonialité, 1 espèce est considérée en danger (EN) et 7 vulnérables (VU) au niveau national. A l'échelle de la Région Pays de la Loire, 1 espèce est considérée en danger et 3 espèces sont considérées vulnérables.

L'avifaune hivernante :

L'hivernage et le stationnement des anatidés sur la RNR sont conditionnés en partie par les surfaces en eau libre, l'absence de dérangement et le flux migratoire. La RNR constitue, à l'échelle du Marais poitevin, une remise diurne pour les anatidés.

L'hivernage des limicoles est conditionné par l'hygrométrie des sols (facilité d'accès à la ressource alimentaire) et au maintien d'une zone non dérangée. La configuration du site (faible surface et aspect longitudinal) peut être un frein au stationnement massif pour ce groupe d'espèces. Généralement plus grégaires que les anatidés, les effectifs peuvent s'avérer d'autant plus variables. Dans le cadre du comptage Wetlands, les effectifs oscillent entre 24 individus en 2014 et 985 individus en 2015.

L'avifaune migratrice :

Parmi les espèces qui utilisent la RNR à cet effet, 4 espèces sont inscrites à la Liste Rouge Régionale avec une priorité très élevée. La Barge à queue noire est également considérée vulnérable à l'échelle nationale.

Pour ces quatre espèces, la RNR joue un rôle mineur. Elles ont plutôt tendance, en Marais Poitevin, à privilégier des grands espaces de prairies inondées tardivement, tels que les Marais communaux, la RNR de la Vacherie ou la RNN de Saint-Denis-du-Payré. Les effectifs maximums constatés pour ces espèces sont de quelques individus.

Suite au passage en CSRPN un inventaire complet des connaissances sur l'avifaune a été réalisé et une synthèse a été rédigée.

1.5.4 Amphibiens et reptiles

L'état actuel des connaissances sur la RNR fait mention de 5 espèces d'amphibiens dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région Pays de la Loire et 3 espèces de reptiles protégées dont 1 déterminante en Région pays de la Loire.

1.5.5 Autres taxons

Vingt-deux espèces de mammifères ont été recensées sur le Marais communal, parmi lesquelles 9 sont déterminantes à l'échelle de la Région pays de la Loire (Belette, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie et 6 espèces de chiroptères).

Sur la RNR, 24 espèces d'odonates sont actuellement connues et 3 sont déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 24 espèces de papillons ont été inventoriées dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 23 espèces d'orthoptères dont 5 déterminantes à l'échelle de la Région PDL sont inscrites à la liste des espèces observées sur la RNR.

Le peuplement piscicole des abords de la RNR est connu pour être constitué de 14 espèces dont 8 déterminantes à l'échelle de la Région PDL.

Le Lépidure (*Lepidurus apus*) a été découvert sur Le communal du Poiré-sur-Velluire en 2005.

La RNR est actuellement colonisée par plusieurs espèces animales et végétales exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon, Ragondins, Rat musqués, Ecrevisse de Louisiane, Poisson chat et Perche soleil notamment).

1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale

1.6.1 Les enjeux de conservation

Seconde zone humide de France et placé sous l'une des voies de migration de l'avifaune du Paléarctique occidental, le Marais poitevin est prédisposé à une fréquentation avienne importante et joue pour certaines espèces, un rôle d'importance nationale. A ce titre, « l'accueil des oiseaux d'eau » sur la durée de leur cycle biologique constitue aussi un enjeu prioritaire.

De la même manière « l'accomplissement des cycles biologiques de toutes les espèces (animales et végétales) caractéristiques de la zone humide » doit correspondre à un enjeu de la RNR, bien que des priorisations existent en fonction de la valeur patrimoniale de certains taxons et du rôle de la RNR à leur égard.

1.6.2 Les enjeux de connaissance

« Niveaux d'eau » et « pratiques agricoles » intra et supra (proches) RNR constituent les enjeux essentiels de la gestion et correspondent aux principaux leviers capables d'influencer significativement la richesse biologique du site. L'amélioration des connaissances au travers de suivis biologiques réguliers, permettra d'en mesurer les effets (souhaités ou contraints), de les comparer à d'autres sites, et de s'engager (MAEC, protocole de gestion de l'eau) sur des contrats appropriés aux objectifs et contraintes de chacun (gestion environnementale et pastorale).

1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels

Les RNR peuvent et doivent être des outils de démonstration d'une gestion concertée et réussie, de communication sur les richesses biologiques du territoire, et répondre à l'enjeu sociétal « d'éducation à l'environnement et de prise en compte des intérêts environnementaux ».

1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)

L'arborescence du plan de gestion 2020-2025 préfigure quatre OLT contre neuf dans le précédent. Ils sont directement liés aux enjeux mis en évidence. De ces OLT découleront les orientations déterminantes ainsi que les objectifs de plan et opérations proposés.

Objectif à long terme I : Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site

Cet objectif à long terme répond aux enjeux de conservation du site. Il se penche sur la fonctionnalité des habitats patrimoniaux du site et sur le lien étroit avec la gestion pastorale et hydraulique du Marais communal.

Objectif à long terme II : Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion

Le second OLT répond aux enjeux liés à la connaissance du patrimoine. Les suivis portant sur les habitats et les espèces faune, flore, caractéristiques du Marais communal et plus largement des marais intermédiaires du Marais poitevin, pourront enrichir les connaissances liées à ce site et permettront d'évaluer l'impact de la gestion.

Objectif à long terme III : Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le troisième OLT répond à la catégorie d'enjeux pédagogiques et socioculturels et plus précisément aux enjeux liés à l'appropriation du site et à la communication. Il sera axé sur la valorisation des résultats biologiques de la RNR, la publicité des pratiques de gestion (agricole, hydraulique), l'appropriation du site par la population locale, les acteurs et partenaires.

Objectif à long terme IV : Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Ce dernier objectif à long terme met l'accent sur un enjeu d'exemplarité de gestion. Il est nécessaire de gérer au mieux les aspects administratifs et financiers lié à la RNR et de transmettre ces informations à l'ensemble des acteurs du site.

Tableau 2 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme

Catégories d'Enjeux	Enjeux	Objectifs à long terme
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire
	Exemplarité de gestion	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Pour chacun des OLT, les indicateurs, métriques et résultats attendus sont précisés (Tableau 4, 34, 35 et 36).

1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB)

Le Tableau de Bord est un nouvel outil permettant une évaluation régulière de la gestion.

Pour chaque OLT, des indicateurs d'évaluation vont mesurer dans le temps la progression vers les OLT, par un système de grille de lecture et l'attribution d'une note finale (efficacité de la gestion).

Les Objectifs de Plans (OdP) découlant des OLT font l'objet d'une évaluation opérationnelle du résultat des mesures de gestion.

La nouvelle typologie MEDDLT/DEB 2011 modifie les codifications et domaines d'activités des opérations. Elles apparaissent désormais sous la forme suivante (Tableau 3) :

Tableau 3 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité

Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature	Domaines d'activités	Nombre d'opérations inscrites au PG 2020-2025
Prioritaires			
IO, TE, TU	CI	Création et entretien d'Infrastructures	4
SE, CD	CS	Connaissance et Suivi du patrimoine naturel	19
GH, TE, TU	IP	Intervention sur le Patrimoine naturel	10
AD, SA, IE, TE	MS	Management et Soutien	11
PO	SP	Surveillance et Police	1
Autres			
PI	CC	Création de supports de Communication et de pédagogie	3
PA	PA	Prestation d'accueil et Animation	6
			54

Tableau 4 : Indicateurs d'évaluation OLT I

Enjeux liés à la conservation : La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées											
OLT I		Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité		
Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	GESTION	Etat des végétations et de la faune	Facteurs d'influence	OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale	Respect et renouvellement des engagements	Chargement moyen compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha	UGB/ha/an	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	1	
			Bovins, foncier/usage, politique publique territoriale		Sécurisation de l'accès au site et du cheminement pour les engins agricoles	Réfection ou remplacement du pont et formalisation du cheminement intra site	Réalisation des travaux	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1	
			Moyens matériels, humains, financiers, politique publique territoriale		Parc de contention ouest réaménagé	Réfection du parc de contention	Réalisation des travaux	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	
			Fonctionnalité et connectivité des habitats		Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes, sécurisation des animaux	Intervention sur les clôtures	Linéaire (mètre)	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	
			Moyens matériels et financiers		Nouveaux abreuvoirs créés et fonctionnels	Abreuvoirs	Nombre d'abreuvoirs créés et réaménagés	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	2	
			Fonctionnalité et connectivité des habitats, foncier/usage, politique publique territoriale, Moyens matériel, humains, financiers		Entretien de la ripisylve	Linéaire de ripisylve entretenue	Linéaire (mètre)	IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1	
					Diversification des formes de pâturages	Pâturage plurispécifique	Nombre d'animaux de chaque espèce	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	
					Restauration et création de sites de nidification	Plateforme restaurée	Nombre de plateformes	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	2	
					OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site	Surfaces en eau minimum par saison	Protocole de gestion de l'eau	Niveaux et surfaces en eau	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1
			IP 8						Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	1	
			IP 9						Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	1	
			MS 3						Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	1	
					OPI.3 Veiller aux espèces envahissantes	Présence limitée et recule des EEE	Contrôle des populations	Nombre de captures, surface occupée	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	2
			IP 2						Contrôler les chardons	2	

Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT II

Enjeux lié à la connaissance du patrimoine : Connaissances du site							Grille de lecture des métriques						Note	
OLT II	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indé-terminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5		
Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	Etat des végétations et de la faune	EVALUATION	L'évolution de la végétation est suivie	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface, relevés phytosociologiques	CS 1	Suivi des végétations prairiales	1		- de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables
			Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques et amélioration de la diversité des groupements	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Abondance relative (% de recouvrement)	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	1		- de 20 % de recouvrement	21 - 40 % de recouvrement	41 - 60 % de recouvrement	61 - 80 % de recouvrement	+ de 80 % de recouvrement
			Les plantes patrimoniales se maintiennent	Variations spatiotemporelles, des effectifs et des espèces	Suivi stationnel	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1		Disparition de la station	Baisse de 75% de la station	Baisse de 50% de la station	Baisse de 25% de la station	Stabilité de la station
			La présence des EEE et des chardons est maîtrisée	Dynamique de population	Surface occupée/espèce	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	EEE	> à 100 m²	50 - 100 m²	25 - 50 m²	10 - 25 m	Absence
			Les connaissances sur les mottureaux sont améliorées	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface occupée	CS 5	Etudier la formation et l'adynamie des mottureaux	1	X					
			Les côtes fixées par le protocole de gestion de l'eau sont atteintes	Côtes relevées	Echelles limnimétriques	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	1		Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
			Les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs augmentent	Effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	Effectifs maximums cumulés	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1		< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750 - 1000	> 1000
			Augmentation du nombre d'espèces à nidification certaine	Oiseaux d'eau nicheurs	nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales nicheuses, nombre de	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1		0		1		> 1
			Les cycles de reproduction des amphibiens, de la macrofaune et des reptiles sont assurés	Comparaison interannuelle de la structure du peuplement	Abondance relative en espèces	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune benthique	1	X	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> à 16
			Reproduction du brochet et diversité des espèces	Occurrence et abondance relative	Effectifs espèces - individus	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	2	X					
			Connaissance de la dynamique de l'espèce	Dynamique de population	Abondance relative/transect	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	3	X					
			Amélioration des connaissances. Les cycles biologiques s'accomplissent.	Intégrité des peuplements d'invertébrés, qualité des milieux	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales, abondance/unité d'effort	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	1	X					
						CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	1		< à 5	5-7	8-10	11-15	> à 15
						CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	1	X	< à 3	3-4	5	6-7	> à 7
						CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	1		< à 6	6 - 9	10 - 13	14-17	> à 17
			Fréquentation et diversité des espèces	Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Chiroptères	Relevés décennaires d'indices de présence, abondance relative/transect et point d'enregistrement	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	1		Absence				Présence
			Le chargement instantané est respecté	Effectifs de bovins sur le communal	Nombre UGB/ha	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	1	X					
			L'identification des animaux est facilitée	Identification des animaux	1 boucle de couleur/éleveur									
			L'état des connaissances et de conservation des habitats et espèces du site est amélioré	Nombre d'inventaires et suivis mis en place	Nombre de suivis	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1	X					
			Diminution des mollécules écotoxiques	Nombre de métriques affinées		MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	X					

Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT III

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Appropriation du site et communication									Grille de lecture des métriques							
OLT III	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indéterminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	Note	
Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée	GESTION	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal	Outils pédagogiques fonctionnelles	Création d'un observatoire	Fréquentation	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1	X							
				Création d'un sentier d'interprétation		CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	X							
			Suivi de l'évolution paysagère du site	Prise de vues du site	Nombre de photos prises/an	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	X							
			Fête du communal réussie	Compte rendu des réunions de concertation	Nombre de compte rendu, fréquentation	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	1	X							
			Appropriation des enjeux par la population	Enquête locale	Nombres de personnes, de réponses ...	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	2	X							
		OPIII.2 Concevoir, développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public	Respect de la réglementation	Equipements et signalétique	Etat des équipements et de la signalétique	CI 1	Entretien de la signalétique existante	2	X							
			Actualités de la RNR connues des acteurs du territoire et des partenaires	Nombre d'articles publiés, diversité des médias et de l'échelle géographique	Nombre d'articles publiés	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	1	X							
			Plaquette d'information présentant le site	Création d'une plaquette d'information	Plaquette d'information touristique	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	2	X							
			Les visiteurs sont tenus informés de l'actualité de la RNR	Création et nombre de vues de la page Facebook	Nombre de vues	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		
			Accueillir chaque année différents publics	Nombre d'animations, de sorties, d'évènements proposés	Fréquentation des différents publics	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1	X							
			Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve	Rencontres avec les élus	Nombre de rencontres avec les élus	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	X							
			Consultation, participation accrue de différents publics, amélioration de l'intérêt porté à la RNR	Consultation, participation	Nombre de consultations, participations/an	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		

Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT IV

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Exemplarité de gestion									
OLT IV	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	
Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	GESTION	Moyens financiers inadéquats avec la charge de travail consentie	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR	La RNR est intégrée au tissu socio-économique, environnemental et professionnel	Nombre de partenaires, de conventions, nombre de participations aux réunions, nombre de transmissions de données	Partenariats, conventions renouvelées, sollicitations, partage d'informations	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire et le gestionnaire et les partenaires	1
				Optimisation du fonctionnement	Le rapport d'activité est rédigé et présenté au Comité Consultatif et aux partenaires financiers. Les obligations administratives sont remplies.	Rapport d'activités, Comité consultatif, moyens humains et financier/plan de gestion	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1
							MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	1
							MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	1
		Les évaluations du documents sont réalisées et intègrent la mise à jour des connaissances. Le futur plan de gestion est réalisé, l'avenir de la RNR anticipé	Nombre d'opérations réalisées, non réalisées, nombre de métriques évaluées, prochain plan de gestion rédigé	Opérations, métriques, plan de gestion	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	1		
		Présence potentielle de contrevenants, usages contraires à la vocation de la RNR	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux	Les intérêts de la RNR sont pris en compte, respect de la réglementation, les intérêts écologiques des délaissés et de la parcelle ZL 61 perdurent	Respect de la réglementation, pas ou peu d'infractions, d'incivilités, public averti	Infractions, incivilités constatées/temps de présence	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	1
					Etat écologique des délaissés et de la parcelle ZL 61	Maintien des délaissés et de la parcelle ZL 61 en bon état	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	1
					Nombre de réunions avec la Mairie, nombre d'usagers rencontrés	Compte-rendu d'entretien	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	1

2- LA PROGRAMMATION 2022

Dans les fiches actions constituant ce rapport une modification de lecture de la Période d'intervention a été apporté. Un regard antérieur sur les réalisations passées et à venir est apporté, une vue d'ensemble est ainsi possible, de cette manière la légende suivante s'applique sur chacune des années de la programmation :

Opérations antérieures

	Opération réalisée complètement
	Opération partiellement réalisée
	Opération non réalisée
	Opération non programmée, réalisation complète
	Opération non programmée, partiellement réalisée

Opérations à venir

	Opération programmée
	Pas d'opération programmée

2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »

2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)	
<i>Priorité 1</i>	
Opération MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées
Description et résultats attendus	
<p><u>Description</u> : La gestion pastorale actuellement réalisée sur le marais communal n'est, selon les années, pas toujours adaptée au contexte environnemental du site. En effet, la date d'entrée des animaux sur le site était jusqu'à maintenant fixe ce qui ne permettait pas l'adaptation aux conditions pédoclimatiques variables selon les années.</p> <p>Au regard des enjeux agro-environnementaux liés à la gestion du communal, il est convenu de réunir le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA), deux fois en début d'année et ceci tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En janvier pour définir le nombre d'animaux qui entreront sur le communal ainsi que la gestion des ouvrages des baisses (IP8 et IP9). - Fin mars afin de discuter de la date d'entrée des animaux, qui sera définie à plus ou moins huit jours par rapport à la date actuelle qui est le troisième week-end d'avril. A cette occasion, il sera proposé aux exploitants de moduler le nombre d'animaux à rentrer au moment de l'ouverture du communal. En effet, une entrée progressive des animaux laisse plus de temps au communal pour se ressuyer, réduit la circulation des animaux dans les baisses encore en eau, ce qui concourt à limiter le phénomène de dégradation de la prairie et de développement des mottureaux. <p>En outre, en 2020, les MAE contractualisées s'achèveront. A ce titre, le conservateur et l'ensemble des acteurs du site devront être associés au diagnostic et aux choix réalisés par la commune. Si les mesures devaient rester identiques, le</p>	

conservateur s'assurera d'un nouvel engagement des exploitants sur un niveau a minima équivalent à celui actuellement contracté.

A l'avenir, les animaux entreront progressivement sur le communal. Il apparait donc opportun de réaliser les différents traitements sanitaires obligatoires au sein de chacune des exploitations. Ainsi, les coûts liés aux frais vétérinaires seront réduits pour les agriculteurs. Un accompagnement des éleveurs par le conservateur sera fait.

Résultats attendus : Maintien d'un lien constant avec les éleveurs, respect et renouvellement des engagements sur des niveaux forts et cahier de pâturage.

Méthodologie

2 réunions par an du Groupe Local et 4 rencontres par an avec les exploitants agricoles

Période d'intervention | Toute l'année.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000 ainsi qu'avec la majorité des actions du plan de gestion.

Temps de travail

Prévisionnel 2022 : 10 jours

Réel 2022 : 9,57 jours

Coûts

Prévisionnel 2022 : 2 354,30 €

Réel 2022 : 2 253,07 €

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 901,23 €

FEDER (50 %) : 1 126,53 €

PNR MP (10%) : 225,31 €

Résultats

Des réunions ont été organisées avec les éleveurs afin de fixer le chargement du communal et sa date d'ouverture. Cette dernière a été fixée au 16 avril au cours du groupe local du 27 janvier, le groupe de travail pour le ressuyage n'a pas été réuni à cause de la sécheresse.

Des informations sont régulièrement transmises au agriculteurs et acteurs locaux par mail pour les renseigner sur l'avancée des dossiers relatifs aux différentes actions réalisées sur la réserve.

Un suivi régulier de l'état de la prairie a permis d'adapter et de suivre au mieux les entrées et le chargement sur le communal, on a pu remarquer que les éleveurs adaptaient le chargement d'eux-mêmes selon l'état de la prairie. Le nombre d'UGB inscrit en début d'année a été fixé à 1,8 UGB/ha (pas de diminution sur les inscriptions).

Le suivi de l'abreuvement et du fourrage a été réalisé tout le long de la sécheresse avec les éleveurs.

Un contrôle des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques a été réalisé au 1^{er} février, aucune anomalie n'a été relevée pour le pâturage des années 2020 et 2021.

Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération IP 3		Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Les engins agricoles peuvent entrer sur le site via plusieurs ouvrages (ponts ou passages busés). Ces accès sont nécessaires pour la gestion pastorale. Le pont situé au sud-ouest du marais communal est en mauvais état et ne permet plus de garantir une circulation des engins agricoles en toute sécurité. Il convient de remplacer cet équipement en 2022.</p> <p>De plus, pour éviter les déplacements anarchiques des engins lors des opérations de gestion, l'ancien cheminement principal situé le long de l'Achenal sera privilégié ainsi que les bordures des clôtures. Pour cela, une réflexion associant le groupe local (opération MS 3) sera menée en 2021 pour définir cet axe de déplacement pour les engins agricoles afin de faciliter les interventions sur les animaux. Il ne s'agit pas de créer des nouveaux chemins mais de réaménager certaines portions (pose de micro-ouvrages au niveau de certaines baisses traversées garantissant la circulation de l'eau et écrêtage de mottureaux) en dehors des surfaces d'habitats protégés. Les éleveurs devront emprunter préférentiellement ces axes.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Sécurisation de l'accès au site pour les engins agricoles et facilitation de la circulation pour la mise en œuvre de la gestion pastorale.</p>					
Méthodologie					
PONT : Dossier Loi sur l'Eau/Etude d'incidences conduit par le gestionnaire et un maitre d'œuvre en 2021. Etudes préalables et pont réalisés avec un maitre d'œuvre en 2021 et 2022. CHEMINEMENT : Réflexion préparatoire par le gestionnaire en 2021. Travaux en 2022 et 2023.					
Période d'intervention		Septembre – octobre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5 et opérations IP 9, IP 11 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°7 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 9 jours			Réal 2022 : 9 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 61 118,87 €			Réal 2022 : 61 232,99 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 24 493,20 €		FEDER (50 %) : 30 616,50 €		PNR MP (10 %) : 6 123,30 €	
Résultats					
Les travaux de remplacement du pont sud-ouest du marais communal ont été achevés au 18/10/2022. Réunion de restitution des travaux réalisée le 02/10/22 avec constat d'exécution des travaux conforme au marché.					



Concernant les travaux d'aménagement de la circulation, 5 passages avec des buses annelées (diamètre 300 mm) ont été créés au niveau des sorties des baisses les plus profondes.



Il est désormais possible de circuler sur l'ensemble du pourtour de la réserve sans dégrader le sol, ces travaux ont été réalisés simultanément avec les sorties de baisses équipées de micro-ouvrages qui permettent le contrôle de l'eau en amont (cf fiche action de l'opération IP 8).

L'entrée de Toutvent va devenir une entrée réservée aux urgences et non une entrée régulièrement utilisée

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération IP 4		Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention				
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées				
Description et résultats attendus						
<p><u>Description</u> : Les parcs de contention (est et ouest) sont utilisés tous les ans pour la manipulation des animaux. En avril 2019, le nouveau parc de contention a été inauguré. Ce dernier nécessite encore quelques réglages mais remplit déjà toutes ses fonctions.</p> <p>Le parc de contention ouest a été restauré en 2014 et nécessite quelques réajustements à réaliser en 2020. Au regard de la superficie du communal et des difficultés de circulation, il apparaît prioritaire de suivre l'entretien de ces parcs.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Parcs de contention fonctionnels.</p>						
Méthodologie		Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux d'aménagement du parc ouest.				
Période d'intervention		Septembre – octobre.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 3 et MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°13 du DOCOB Natura 2000.						
Temps de travail						
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réel 2022</u> : 1 jour			
Coûts						
Prévisionnel 2022 : 735,43 €			Réel 2022 : 540, 23 €			
Financement						
Région Pays de la Loire (40 %) : 216,09 €		FEDER (50 %) : 270,12 €			PNR MP (10 %) : 54,02 €	
Résultats						
<p>Quelques améliorations ont été réalisées sur le petit parc de contention sud, comprenant le changement de barrières et diverses réparations sur les poteaux.</p> <p>Le parc de contention des trois fossés a été réaménagé avec 3 barrières supplémentaires suite aux travaux de remplacement du pont sud-ouest. Un poteau du parc principal entrée est a été réparé.</p>						
Aucune réalisation		Réalisation partielle			Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 2

Opération IP 5		Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le marais communal est clôturé sur l'ensemble de sa périphérie pour éviter que des animaux n'accèdent aux fossés afin de limiter l'érosion des berges et les risques de noyade. Les clôtures sont vérifiées annuellement par la commune. Afin de diminuer l'usure des piquets par le frottement des bovins, il est proposé de mettre en déport de la clôture barbelée une ligne de clôture électrique qui maintiendra à distance les animaux (hauteur de ligne 80 cm). Des grattoirs mécaniques seront également installés dans le communal. De plus, les berges seront protégées et les hélophytes pourront s'installer durablement car moins abruties.</p> <p>Il sera étudié la possibilité de rallonger la clôture de la baisse de Morusson car une partie importante reste en eau en début de saison et subit un piétinement important.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes. Sécurisation des animaux.</p>					
Méthodologie		Pose de clôtures électriques en déporté. Entretien annuel de la clôture existante. Pose éventuelle d'une clôture barbelée pour la baisse de Morusson.			
Période d'intervention		Septembre – octobre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 6, et MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°7 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 2 jours			<u>Réel 2022</u> : 2 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 4 470,86 €			<u>Réel 2022</u> : 4 475,86 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 790,34 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 2 237,93 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 447,59 €	
Résultats					
		De nombreuses réparations ont été réalisées avec l'aide des agents communaux tout au long de l'année, telles que la réfection de l'aile sud du parc principal.			
		La sécheresse de cette année a eu pour conséquence un faible niveau d'eau dans le fossé et un manque d'herbe, par conséquent les animaux ont davantage abîmé les clôtures, nécessitant des travaux réfection au niveau de la route des huttes.			
450 mètres linéaire de clôture de barbelés ont été mis en place dans la continuité des deux kilomètres déjà posés depuis la hutte des Folies jusqu'à Marauboëuf. La clôture a été doublée en électrique au niveau de l'abreuvoir de Marauboëuf pour prévenir des échappées d'animaux.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération CI 4		Restauration et création de nouveaux abreuvoirs			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Les 21 abreuvoirs présents sur la RNR sont des milieux propices au développement de la biodiversité en raison des pentes douces qui les caractérisent. Le diagnostic les présente de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 abreuvoirs sont utilisés pour le bétail dont 3 sont fonctionnels et 6 sont à restaurer. - 12 abreuvoirs sont clôturés, non accessibles aux bovins. <p>L'action prévoit la restauration de 6 abreuvoirs et la réouverture d'un ou deux autres. Un abreuvoir supplémentaire est à créer sur la bordure Est de la RNR. Le conservateur veillera à définir avec le groupe local une bonne répartition des points d'abreuvement sur la RNR en restaurant les abreuvoirs nécessaires.</p> <p>Les anciens abreuvoirs non accessibles aux bovins seront conservés à des fins écologiques.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Répartition stratégique des points d'abreuvement et abreuvoirs fonctionnels. Anciens abreuvoirs conservés en faveur de la biodiversité.</p>					
Localisation					
Méthodologie		Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux. Suivi de la réalisation.			
Période d'intervention		Août – Octobre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1 et MS 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°7 et n°13 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 6 jours			Réel 2022 : 6,79 jours		
Coûts					

Prévisionnel 2022 : 12 412,58 €	Réel 2022 : 9 998,57 €
---------------------------------	------------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 3 999,43 €	FEDER (50 %) : 4 999,28 €	PNR MP (10%) : 999,86 €
---	---------------------------	-------------------------

Résultats



Les 4 abreuvoirs le long de la route des Huttes et celui de Maraubeœuf ont été curés fin juillet en raison du manque d'eau et afin de prévenir l'envasement (financé par le Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autizes).

En octobre 2022, trois abreuvoirs ont également été refaits à neuf (Marteau, Henriette et l'Achenal Est), comprenant les lisses en bois et une approche stabilisée.

Un doublage par clôture électrique a été mis en place sur l'abreuvoir de Maraubeœuf afin d'éviter les échappées d'animaux (vérification de fonctionnalité de la clôture par les agents du PNR).



Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération IP 6 **Entretien la ripisylve le long de la RNR**

Enjeux liés à la conservation La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées

Description et résultats attendus

Description : Gestion des ripisylves et/ou des bordures végétales favorables à la biodiversité, tout en préservant les espaces ouverts pour l'accueil des oiseaux d'eau et les enjeux paysagers :

- Maintien de l'ouverture paysagère le long des routes Sud et Est en ne conservant que les arbres isolés précédemment sélectionnés lors des coupes de 2018 et 2019 et, en préservant les formations herbacées, notamment les hélophytes.
- Maintien des formations mixtes arbustives, arborescentes et herbacées sur les autres parties, sur les interfaces Nord et Nord-Ouest de la RNR.

Les interventions auront lieu manuellement et mécaniquement tous les deux ans à partir de 2020 à raison de 2 400 ml par année d'intervention. Le linéaire total à gérer est d'environ 7 200 ml.

Résultats attendus : Entretien de la ripisylve.

Méthodologie Entretien tous les 2 ans de la ripisylve.

Période d'intervention Octobre - novembre

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 3, CS 8, CS 10, CS 17 et opérations IP 5 et MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°4 et n°7 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

Prévisionnel 2022 : 1 jour Réel 2022 : 1 jour

Coûts

Prévisionnel 2022 : 2 635,43 € Réel 2022 : 1 615,43 €

Financement

Région Pays de la Loire (50 %) : 646,17 € FEDER (50 %) : 807,72 € PNR MP (10%) : 161,54 €

Résultats



Au niveau de la berge du fossé, côté réserve, des ronciers et de quelques ligneux ont été broyés sur 450 mètres linéaires, en même temps que la clôture nouvellement installée entre de Folies et Maraubeuf.

La superficie de ripisylve entretenue est inférieure à celle programmée en raison du retard des travaux sur les linéaires de clôtures dont dépendent les opérations d'entretien, cette opération est donc considérée comme partiellement réalisée.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération IP 7		Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Historiquement, le marais communal accueillait un pâturage plurispécifique composée de vaches, chevaux, moutons, oies, poules, canards. Actuellement, à l'exception d'une dizaine de chevaux, les bovins composent l'essentiel des animaux présents sur le communal. La Blonde d'Aquitaine est la seule race de vache utilisée pour pâturer sur le communal. Le recours à des bovins plus rustiques, mieux adaptés aux conditions des prairies de marais, serait à expérimenter. Il serait intéressant d'y augmenter le nombre d'équidés.</p> <p>Le marais communal était aussi connu pour la pratique de l'élevage traditionnelle d'oies domestiques. Cette pratique n'était pas anecdotique puisqu'il a pu y avoir jusqu'à 350 oies.</p> <p>Il serait pertinent de se rapprocher du Conservatoire des REssources GENétiques du Centre Ouest Atlantique (CREGENE) pour concrétiser cette action.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Retour de l'élevage des oies sur le communal, augmentation du nombre de chevaux ou d'ânes, diversification des races pour les bovins.</p>					
Méthodologie		Recherche d'éleveurs et accompagnement.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 8, CS 18 et opération MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 1 jour			Réel 2022 : 1 jour		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 235,43 €			Réel 2022 : 235,43 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (50 %) : 94,17 €		FEDER (50 %) : 177,72 €		PNR MP (10%) : 23,54 €	
Résultats					
<p>36 oies sont cette année présentes sur le communal, soit 6 de plus que l'année dernière, comprenant des oisons. Elles se concentrent uniquement sur la partie Nord-Est du Communal, et ont été isolés de l'avifaune sauvage pendant la période de grippe aviaire.</p> <p>Le nombre de chevaux présent sur le communal est quant à lui resté stable, avec 4 juments Trait Poitevin, 1 hongre Trait Poitevin, 5 chevaux de selle à la retraite, 5 poneys et un poulain.</p> <p>Le communal compte cette année 464 bovins dont 28 Charolaises et 436 blondes d'aquitaine.</p> <p>La diversité spécifique n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière, cependant aucun éleveur ne fait de race locale il est donc compliqué d'atteindre les objectifs cette fiche action. Il est tout de même important de souligner que le communal du Poiré est le dernier possédant des oies.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération CI 2		Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description :</u> - Révision des trois micro-ouvrages hydrauliques réalisés au début des années 80 par la FDC85 et restaurés en 1994, 2001 et en 2014. Les travaux consistent à restaurer en 2021 certains tuyaux PVC et une diguette percée par les ragondins. Ces trois ouvrages seront ensuite suivis régulièrement afin de contrôler leur bon fonctionnement. Il est important de conserver et d'entretenir la clôture barbelée où se trouvent le micro-ouvrage hydraulique OH3, au bout de la baisse de l'Achenal, afin de protéger les plantes patrimoniales inventoriées. Cette clôture sera remplacée en 2021. - Maintenance des aménagements installés lors de l'opération IP8.</p> <p><u>Résultats attendus :</u> Présence de micro-ouvrages opérationnels. Niveau d'eau maintenu dans les baisses.</p>					
Méthodologie		Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux de réfection des micro-ouvrages.			
Période d'intervention		Août – Octobre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 8. Les temps de suivis des années 2023, 2024 et 2025 pour les ouvrages de sorties de baisses ne sont comptabilisés que dans la fiche IP 8. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5 et n°6 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2022</u> : 0,5 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 117,72 €			<u>Réel 2022</u> : 117,72 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 47,09 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 58,86 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 11,77 €	
Résultats					
Un contrôle des micro-ouvrages, des exclos et du grillage a été réalisé le 02/08 par la conservatrice, les échelles limnimétriques ont été nettoyées. Des réparations ont été réalisées sur les buses des sorties de baisses installées l'année dernière et des systèmes de protection contre les chevaux ont également été ajoutés aux ouvrages.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

Opération IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion				
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le marais communal se vide dans le fossé de pourtour via les dépressions des baisses ou d'anciennes rigoles. L'action consiste à contrôler l'évacuation de chaque sortie de baisse par la pose de micro-aménagements. La pose d'ouvrages consiste à installer des buses avec des clapets anti-retour pour conserver de l'eau dans les baisses. Cette opération sera réalisée pendant les deux premières années du plan de gestion avec une à deux années de suivis des ouvrages. Leur manipulation sera à la charge du conservateur. A l'automne, les buses seront fermées pour conserver un maximum d'eau dans le communal. En début d'année (janvier-février), une réunion sera organisée pour planifier l'ouverture de ces ouvrages afin que le marais se ressuie progressivement en prévision de l'arrivée des animaux. Un suivi de la fonctionnalité des ouvrages sera mis en place après leur installation et des travaux d'entretien seront effectués, si nécessaire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante, et la période pendant laquelle le communal est inondé est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux. Réunion de concertation pour l'ouverture des ouvrages.				
Période d'intervention	Juillet à Septembre.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evaluation	Augmentation des niveaux d'eau en hiver et de la période d'inondation. Augmentation des effectifs d'oiseaux hivernants.				
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 9, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5, n°6 et n°12 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 5 jours			<u>Réel 2022</u> : 4,71 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 777,15 €			<u>Réel 2022</u> : 6 697,15 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 2 678,86 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 3 348,58 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 669,72 €	
Résultats					
<p>Pour 2022, les 6 sorties de baisses les plus profondes sur la partie sud ont été équipées de buses coudées. Les 5 sorties de baisses les moins profondes ont simplement été terrassées, elles devraient jouer le rôle de surverse. Leur équipement reste envisageable en fonction des résultats des observations réalisées sur le prochain hiver.</p> <p>Pour la partie Nord précédemment aménagée en 2021, l'équipement d'au moins deux autres sorties de baisses seraient à prévoir afin d'avoir un maintien d'eau plus efficace. Ces aménagements sont à mettre en lien avec ceux présentés dans la fiche action IP3 concernant la circulation au sein de la RNR.</p> <p>Le manque de précipitations de l'hiver 2021-2022 n'a pas permis de constater l'efficacité des aménagements déjà réalisés. La période d'observation est à renouveler sur la période hiver 2022-2023.</p>					



Un important retient d'eau par les ouvrages hydrauliques mis en place à l'ouest du communal a été observé au 10 janvier 2023. Cette baisse retenait très peu d'eau les années précédentes, elle est cette année la première remplie.



Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 3		Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> :</p> <p>Reconduction du protocole expérimental de gestion de l'eau avec l'EPMP. Au cours de l'année, le conservateur s'assure que les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau correspondent à ceux définis dans le protocole. Les informations sont régulièrement transmises à l'EPMP. Le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA) se réunit au moins une fois par an. En début d'année, une réunion est faite sur les surfaces en eau et les éventuels ajustements à apporter.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : le protocole est reconduit et les côtes et surfaces en eau minimum par saison sont respectées.</p>					
Méthodologie		Réunion du groupe local.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les temps de travail de cette opération sont fusionnés avec MS 1, MS 6 et CS 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5, n°6 et n°12 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0 jour			<u>Réel 2022</u> : 0 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0 €			<u>Réel 2022</u> : 0 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 0 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 0 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 0 €	
Résultats					
<p>Les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau ont été suivis. Les informations sont intégrées dans les résultats de la fiche MS 6. La manipulation des 3 ouvrages hydrauliques a bien été suivie, avec un réglage de 2m80 pour l'hiver ainsi que la mise en place des coudes sur toutes les sorties de baisses. Les ouvrages sont restés en position jusqu'au printemps, cependant, les niveaux d'eau dans les baisses n'ont pas été respectés en raison de précipitations anormalement basses.</p> <p>Il n'y a pas eu de comité de ressuyage de la prairie, le communal était ressuyé dès février dû à la faible pluviométrie de l'année, en effet les niveaux d'eau dans les baisses étaient nuls au 21/04.</p> <p>Afin d'améliorer la gestion de l'eau dans les fossés du pourtour, la remise en état de la buse de Toutvent reliant le fossé des Rivières et le canal des Trois fossés est programmée pour 2023 suite à des discussions avec l'EPMP le SMVSA et la commune.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération IP 1		Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes			
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le SMVSA réalise un contrôle de la Jussie une à deux fois par an au niveau de la baisse de Morusson et sur les fossés périphériques. La Renouée du Japon, peu présente, doit être retirée. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention.</p> <p>Les Ragondins et Rats musqués sont à l'origine de nombreuses perturbations. Le contrôle de ces rongeurs aquatiques envahissant sera réalisé chaque année suivant les opportunités et observations de terrain par les moyens légaux existants (piégeage et/ou tir sélectif) dans le respect des cycles biologiques. Un bilan annuel sera établi.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des espèces végétales envahissantes. La tendance de la population de Ragondins et Rats musqués est en baisse, les détériorations constatées sur les ouvrages hydrauliques sont minimales voire inexistantes.</p>					
Localisation		Périmètre RNR.			
Méthodologie		Observation directe. Arrachage des plantes envahissantes manuellement. Actions ponctuelles de piégeage, destruction à tir.			
Période d'intervention		Toute l'année pour la flore. Piégeage ou tir hors périodes de reproduction.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6 et opérations IP 7, IP 8 et MS2. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°11 et n°19 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 jours + 8 jours stagiaire			<u>Réel 2022</u> : 6 jours + 8 jours stagiaire		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 663,78 €			<u>Réel 2022</u> : 1 663,78 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 665,51 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 831,89 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 166,38 €	
Résultats					
<p>Comme décidé l'année passée, les arrachages de Jussie ont été réalisés de manière plus précoce, en commençant par les lames d'eau les plus faibles. La Jussie a été arrachée régulièrement entre avril et août sur l'ensemble de la baisse de Morusson, environ toutes les 3 semaines, par la conservatrice, le chargé de mission et la participation du stagiaire. En l'état actuel la Jussie est maîtrisée sur l'ensemble de cette baisse. Une entreprise a été engagée par le SMVSA pour procéder à l'arrachage au niveau des fossés de ceinture, à raison de 2 arrachages durant l'année (juin et fin septembre 2022). Les tas de Jussie ont été déposés en dehors de la RNR loin de l'eau et surveillés, puis ramassés par. Cependant, quelques tas déposés au sud de la réserve n'ont pas été ramassés.</p> <p>En raison des températures élevées, des arrachages manuels ont été réalisés dans la baisse de Morusson fin octobre.</p>					



Pour les ragondins, les agents de la FDGDON ont piégé 308 ragondins et 25 rats musqués sur l'ensemble de l'ancienne commune du Poiré-sur-Velluire, les bénévoles ont également piégés 55 ragondins.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 2

Opération IP 2		Contrôler les chardons				
Enjeux liés à la conservation		La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées				
Description et résultats attendus						
<p><u>Description</u> : La maîtrise des chardons est obligatoire par arrêté préfectoral afin de ne pas nuire à la production agricole (Annexe 3). Le développement des chardons dans certains secteurs du communal est préjudiciable pour la qualité fourragère des prairies (plan de gestion 2013-2018).</p> <p>Des interventions mécaniques et manuelles seront programmées chaque année dans le respect de la reproduction des oiseaux et des espèces végétales remarquables. Ainsi, la Centaurée chausse-trappe (<i>Centaurea calcitrapa</i>), plante patrimoniale en Pays de Loire, peut être présente dans les zones à chardons. Elle se développe sur les zones hautes notamment sur les buttes autour des abreuvoirs et aux abords des zones de contention. Une attention particulière devra lui être portée avant toute intervention.</p> <p>Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention dans le cadre de l'opération de suivi CS 4.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des stations de chardons.</p>						
Méthodologie		Observation directe. Intervention mécanique et manuelle.				
Période d'intervention		Printemps – début d'été.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4 et opérations MS1 et MS3.						
Temps de travail						
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 jours + 4 jours stagiaire			<u>Réel 2022</u> : 3 jours + 4 jours stagiaire			
Coûts						
<u>Prévisionnel 2022</u> : 7 731,89 €			<u>Réel 2022</u> : 6 837,49 €			
Financement						
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 2 735 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 3 418,75 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 683,75 €		
Résultats						
<p>Toutes les zones plates hors mottureaux ont été écharonnées mécaniquement (ALIGATORE) les 20 et 21 juin, puis manuellement sur les zones difficiles d'accès (SEVE) les deux premières semaines de juillet, avec la participation d'un stagiaire de BTS GPN, principalement au niveau de Morusson. Il est fort probable que le développement des chardons de 2022 soit lié au manque d'eau 2021-2022, les aménagements hydrauliques permettant la retenue d'eau devrait pallier à ce développement.</p>						



Le bilan de la campagne d'échardonnage de 2022 rend compte d'une impossibilité de conduire cet arrachage sur l'entièreté du communal. En effet, la présence considérable des chardons communs au niveau des mottureaux rend la tâche complexe et chronophage. Il devient donc évident qu'un roulement de l'échardonnage sur les zones à mottureaux soit mis en place sur les prochaines années du plan de gestion. Actuellement, le contrat des MAEC prévoit un échardonnage tous les 3 ans, il est envisagé de réaliser 1/3 de la surface totale chaque année pour les 3 prochaines années du plan de gestion.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

2.1.4 Résultats de l'OLT I

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2022	Temps réel consacré en 2022	Evaluation
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10	9,57	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	9	9	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	1	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	2	
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	6	6,79	
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	1	1	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	1	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	0,5	0,5	
IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	5	5	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	6	
IP 2	Contrôler les chardons	3	3	
Total		45	44,9	

Toutes les actions prévues en 2022 pour répondre à l'OLT I « Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site » ont été complètement ou partiellement réalisées.

2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion »

2.2.1 Les opération de l'Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »

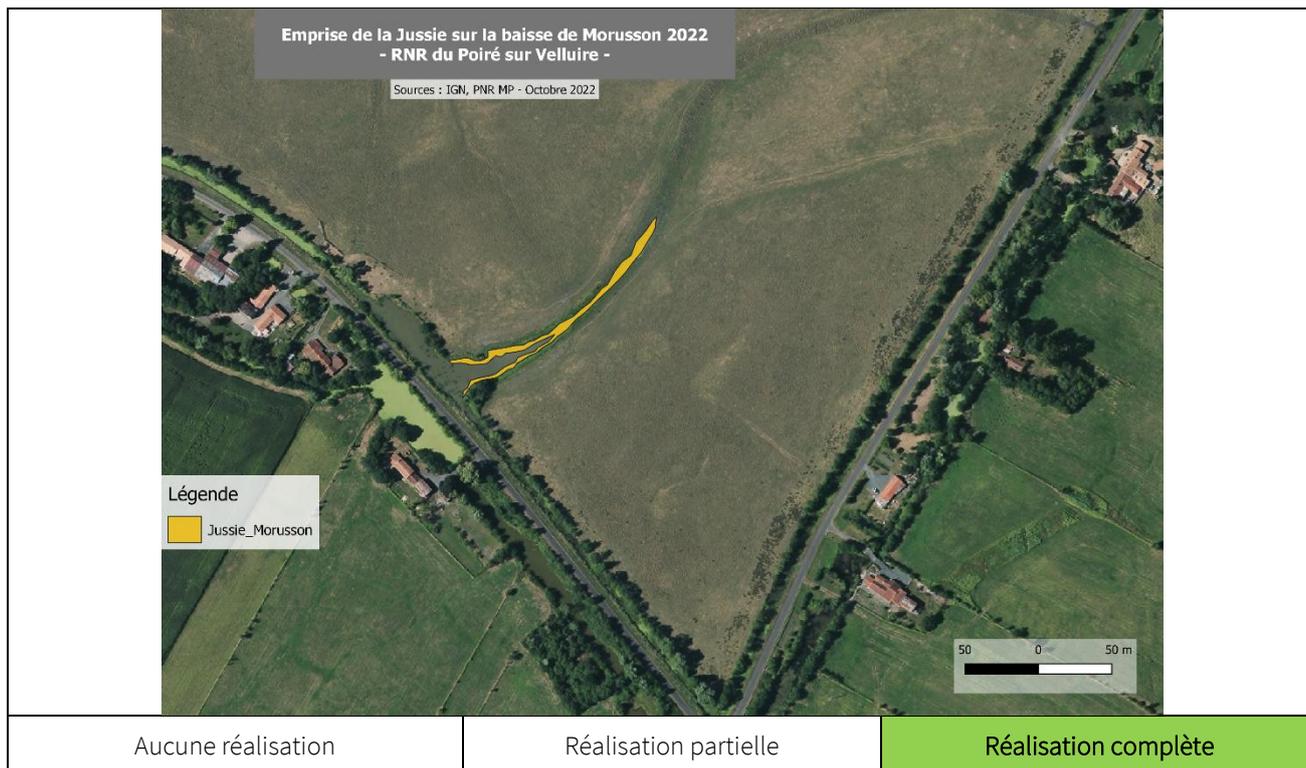
Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
Priorité 1					
Opération CS 2		Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Sur le réseau hydraulique attenant à la RNR, l'opération consiste à poursuivre le travail initié par l'EPMP sur quatre transects. A l'intérieur de la RNR, l'action consiste à déterminer et suivre plusieurs placettes de l'hygrophile inférieur. La diversité des groupements, l'évolution de la surface et/ou du recouvrement de ces herbiers temporaires de fond de baisses seront notées. Ce suivi sera réalisé tous les trois ans, simultanément au suivi des plantes patrimoniales. Deux passages seront réalisés entre la fin mai et la fin juin. Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP sur le communal.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques, amélioration de la diversité des groupements.</p>					
Méthodologie		Relevés phytosociologiques.			
Période d'intervention		Fin mai – fin juin.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 et n°27 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 0,5 jour			Réels 2022 : 0,5 jour		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 2 517,72 €			Réels 2022 : 117,72 €		
Financements					
Région Pays de la Loire (40 %) : 47,08 €		FEDER (50 %) : 58,86 €		PNR MP (10%) : 11,78 €	
Résultats					
Le prestataire retenu suite à la publication du marché suivi biologique de la RNR pour l'année 2022 n'a pas été en capacité de produire l'ensemble des éléments attendus. Aucun relevé de végétation, carte ou document n'a été rendu. Ce suivi est d'une importance primordiale pour le suivi de la RNR et de la gestion qui y est appliqué. Il est indispensable de reconduire ce suivi avant la fin du plan de gestion.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

CS 2	Abondance relative	- de 20 % de recouvrement	21 - 40 % de recouvrement	41 - 60 % de recouvrement	61 - 80 % de recouvrement	+ de 80 % de recouvrement
------	--------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 3		Suivi des plantes patrimoniales de la RNR			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Tous les trois ans, sur la base des cartographies réalisées en 2007 et 2017, un suivi des plantes patrimoniales sera réalisé et comparé aux observations des années antérieures. Le suivi s'échelonne de la fin mai pour les espèces plus précoces (Céraiste douteux) à la fin juillet pour les espèces les plus tardives (Inule d'Angleterre). L'ensemble de la prairie communale sera prospecté.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les plantes patrimoniales se maintiennent. Les efforts de la gestion agricole et hydraulique pourront permettre l'apparition et/ou la réapparition de nouvelles espèces patrimoniales.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.			
Période d'intervention		Avril à juillet.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°18 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réels 2022</u> : 1 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 835,43 €			<u>Réels 2022</u> : 235,43 €		
Financements					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 94,21 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 117,71 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 23,51 €	
Résultats					
<p>Le prestataire retenu suite à la publication du marché suivi biologique de la RNR pour l'année 2022 n'a pas été en capacité de produire l'ensemble des éléments attendus. Aucun relevé de végétation, carte ou document n'a été rendu.</p> <p>Ce suivi est d'une importance primordiale pour le suivi de la RNR et de la gestion qui y est appliqué. Il est indispensable de reconduire ce suivi avant la fin du plan de gestion.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

CS 3	Suivi stationnel	Disparition de la station	Baisse de 75% de la station	Baisse de 50% de la station	Baisse de 25% de la station	Stabilité de la station
------	------------------	---------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 2
Opération CS 4		Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Il est fait état de plusieurs pieds de Renouée du Japon à l'intérieur du parc de contention et devant la hutte de Touvent. Après l'arrachage, le conservateur veillera à ce qu'il n'y ait pas de repousse. En plus des informations apportées par le suivi des végétations aquatiques, le conservateur fera le bilan annuel et le suivi des travaux d'arrachage manuel de la Jussie, tant sur le réseau hydraulique que sur les baisses du site.</p> <p>Un suivi par transect de la dynamique de population de Chardon des champs sera mis en place afin de comprendre la dynamique d'évolution des chardons. Trois transects seront définis, géoréférencés et prospectés une fois par an. Un bilan des opérations de contrôle sera réalisé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La veille est assurée et les espèces sont cartographiées. Le suivi des espèces végétales invasives est réalisé. La dynamique des chardons est connue pour une organisation efficace des actions de contrôle.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 1. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°11 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 2 jours + 19 jours stagiaire			<u>Réel 2022</u> : 2 jours + 19 jours stagiaire		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 067,46 €			<u>Réel 2022</u> : 1 067,46 €		
Temps de travail					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 426,98 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 533,73 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 106,75 €	
Résultats					
<p>Le suivi par transect de la dynamique de la population de Chardon a été réalisé par un stagiaire BTSA GPN. Il est observé qu'après une coupe, peu de rejet de chardon commun sont observés, malheureusement les comparaisons avec 2021 sont impossibles car les transects n'étaient pas bornés, une comparaison sera possible l'année prochaine.</p> <p>Concernant la Renouée du Japon, une surveillance a été mise en place au cours de l'année, le nouveau propriétaire de la hutte de Toutvent, prévenu l'année dernière de la présence de Renouée sur son terrain, l'a arraché cette année. La Renouée ne s'est pas étendue.</p> <p>Pour le bilan annuel de l'arrachage Jussie dans la baisse de Morusson, hors linéaire de fossés, le tonnage précis n'est pas connu mais les quantités sont moins importantes en conséquence de l'arrachage plus précoce et plus régulier. La superficie identifiée au cours de la dernière quinzaine d'avril dans la baisse était de 897 m².</p> <p>De l'élodée de Nuttall (<i>Elodea nuttallii</i>) a été identifiée dans le canal des 3 fossés, cette plante doit être surveillée mais ne nécessite pas d'intervention.</p>					



CS 4	Surface occupée par espèce	Renouée	> à 100 m ²	50 - 100 m ²	25 - 50 m ²	10 - 25 m ²	Absence
		Jussie	> à 1 000 m ²	500 - 1 000 m ²	250 - 500 m ²	100 - 250 m ²	Absence
		Chardon	A définir selon le protocole				Maîtrisé

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 2
Opération CS 10		Suivi du peuplement de reptiles				
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site				
Description et résultats attendus						
<p><u>Description</u> : L'objectif du suivi est d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement de reptiles (variations des abondances relatives). Le protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres proposé par RNF et la SHF sera utilisé. Le suivi prévoit la mise en place de trois transects par habitat, de quatre plaques chacun, espacés de 50 mètres. Sur la RNR, l'habitat prairie thermo-atlantique subsaumâtre est retenu au sens global (prairie, réseau hydraulique et ripisylve). En mars, un mois avant le début du suivi, les plaques sont installées. D'avril à juin, un passage tous les 15 jours en fin de matinée est réalisé. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>						
Méthodologie		Prospection et identification le long du transect et sous les plaques.				
Période d'intervention		Mars à juillet.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 19 et opération IP 6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°26 du DOCOB Natura 2000.						
Temps de travail						
<u>Prévisionnel 2022</u> : 5,5 jours				<u>Réel 2022</u> : 5,5 jours		
Coûts						
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 294,87 €				<u>Réel 2022</u> : 1 294,87 €		
Financement						
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 517,95 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 647,43 €			<u>PNR MP (10%)</u> : 129,49 €	
Résultats						
<p>Suite aux accords de 2021 avec les financeurs, le suivi a été réalisé en régie par la conservatrice qui a repris le temps de travail des prestataires, soit un total de 5,5 jours.</p> <p>Les conditions météorologiques pendant la période du suivi n'étaient pas adéquates, les températures étaient trop élevées pour que les plaques soient efficaces, même avec avancement des heures de passage. Cette première année de suivi a permis de mettre en évidence la présence d'une couleuvre helvétique adulte sous une plaque du transect nord et une mue de couleuvre non identifiée au niveau du transect ouest. Un lézard des murailles et une couleuvre helvétique ont également été contactés hors protocole.</p>						
Aucune réalisation		Réalisation partielle			Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 2

Opération CS 11		Suivi du peuplement piscicole			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'objectif du suivi est double. Il s'agit d'une part d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement piscicole (variations des abondances relatives) et d'autre part de procéder au suivi d'une espèce patrimoniale, le brochet.</p> <p>- Le premier suivi consiste à échantillonner les poissons par pêche électrique selon la méthode standardisée des EPA (échantillonnage ponctuel d'abondance) en 2022 et 2025. Cette pêche est réalisée en bateau sur une longueur de 200 à 300 m, dans le fossé de ceinture de la RNR en deux secteurs différents : à l'Est, le long de la Route des Huttes et à l'Ouest dans le Fossé de Tout Vent. Les données seront transmises à l'OPN.</p> <p>Le suivi piscicole actuellement conduit par l'EPMP jusqu'en 2021 viendra renforcer ces suivis.</p> <p>- Le second suivi consiste à réaliser 5 passages entre mi-janvier et fin mai dans la baisse de Morusson afin de vérifier l'état d'accomplissement de la reproduction du brochet.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Reproduction du brochet sur la RNR et diversité des espèces sur le réseau hydraulique périphérique.</p>					
Méthodologie		Pêche électrique sur deux stations de 300 mètres linéaires environ tous les 3 ans (2022 et 2025) et 5 passages annuels dans la baisse de Morusson chaque année.			
Période d'intervention		Mi-janvier à juillet.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6, n°21 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réel 2022</u> : 1 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 635,43 €			<u>Réel 2022</u> : 3 385,43 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 354,17 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 692,72 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 338,54 €	
Résultats					
<p>L'échantillonnage de la population par pêche électrique a été réalisé dans les fossés de la ceinture du communal le 18/05 par la FVPPMA. Deux suivis ont été réalisés : pêche électrique et suivi de reproduction du brochet dans la baisse de Morusson.</p> <p>Trois pêches électriques ont été réalisées sur les fossés du communal (sud, est et ouest) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le protocole du suivi EPMP (faisant partie de l'OPN) a été repris pour 2 transects, cependant le transect d'origine a été déplacé - Le protocole de suivi du réseau anguille a été conservé sur la partie sud du communal <p>Ainsi, tous les habitats autour du communal sont pris en compte.</p> <p>En 2022, le peuplement piscicole du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est constitué de 16 espèces de poissons différentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fossé est : <u>13 espèces</u> : conforme aux attentes théoriques mais comprenant 4 espèces exogènes. 5 cyprinidés indicateurs de la qualité du milieu sont présents ainsi qu'un brochet qui est une espèce repère du contexte de gestion piscicole - Fossé ouest : <u>14 espèces</u> : beaucoup de cyprinidés d'eau calme, 13% des effectifs totaux d'anguille sont présents dans ce fossé. 					

- Fossé sud (protocole anguille) :

Les effectifs d'anguilles sont plus importants que sur les 2 dernières années d'échantillonnage, population majoritairement constituée de jeunes individus.

Le bilan des campagnes de suivi depuis 2007 fait ressortir une stabilité de la structure du peuplement piscicole. En moyenne 13 espèces sont recensées par pêche et un total de 20 espèces différentes a été relevé sur les 14 sondages. Le communal regroupe ainsi une diversité importante d'espèces, preuve du potentiel d'accueil du marais communal (tout de même soumis aux fluctuations annuelles). Les suivis indiquent que la population est principalement constituée de cyprinidés d'eau calme, on y retrouve également chaque année des carnassiers, ainsi que des espèces plus rares comme que la tanche, qui est bien établie au Poiré, alors qu'elle a quasiment disparu des zones de marais. Ces résultats sont très corrects au vu des pêches sur tout le Marais poitevin.

Le suivi de la reproduction du Brochet dans la baisse de Morusson a été réalisé en début d'année et ne s'est pas avéré concluant. Les conditions météorologiques n'ont pas été favorable à la reproduction du brochet. Il est possible que le fossé des Rivières remplisse un rôle important pour la reproduction des cyprinidés et du brochet, en effet la présence de résurgences au nord du communal pourrait être propices à une meilleure qualité de l'eau dans cette zone.



Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

CS 11	CPUE	Brochet	Absence d'alevins			Présence d'alevins
		Diversité	< 8 espèces non invasives		12 espèces non invasives	> 16 espèces non invasives

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 3
Opération CS 12		Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'objectif est de suivre, l'évolution de la présence de l'Ecrevisses de Louisiane tant dans le réseau hydraulique bordant le communal qu'à l'intérieur de la RNR dans les baisses.</p> <p>Dans le fossé de pourtour, le suivi est réalisé à partir de 25 nasses (une tous les 10 mètres) posées et non appâtées le soir, et relevées le lendemain matin. Les individus capturés sont sexés et mesurés, dans le respect de la réglementation.</p> <p>Dans le communal, il sera procédé à des pêches aléatoires dans les 3 baisses équipées de micro-ouvrages hydrauliques. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La dynamique des Ecrevisses de Louisiane sur la RNR et sa périphérie est connue. L'impact des écrevisses sur la diversité biologique et sur les micro-aménagements hydrauliques est approché.</p>					
Méthodologie		Pose de nasses et pêches à l'épuisette en juin tous les 2 ans			
Période d'intervention		Mars à juillet.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 11 et opérations IP 8 et IP 9. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°11 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 0,5 jour + 7 jours stagiaire			Réel 2022 : 0,5 jour + 7 jours stagiaire		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 1 537,52 €			Réel 2022 : 337,52 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 135,01 €		FEDER (50 %) : 168,76 €		PNR MP (10%) : 33,75 €	
Résultats					
<p>Dans les baisses le suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane a été avancé au mois d'avril comme vu l'année passée. Une stagiaire de BTSa GPN a réalisé les pêches interne à la RNR. Seuls 4 individus juvéniles et 2 mâles adultes ont été récoltés, cela représente un échantillon trop faible pour être analysé. Malgré l'avancement de la date du suivi dans les baisses, les niveaux d'eau étaient trop faibles pour effectuer correctement les pêches. Cela remet en question la faisabilité du protocole et la pertinence de le poursuivre.</p> <p>Le suivi dans le fossé en bordure du communal n'a pas été effectué car la recherche de marché qui s'est révélée infructueuse.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 17		Suivi des espèces de mammifères remarquables			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : La Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique sont potentiellement présents. Un suivi par observation et relevé des indices de présence sera réalisé. Pour la Musaraigne aquatique, les prélèvements d'échantillons tissulaires seront privilégiés : méthode non intrusive associée à l'analyse ADN. La prairie communale et sa ripisylve offrent aux chiroptères une zone d'alimentation favorable. Deux nuits d'enregistrement, une en juin/juillet et l'autre en septembre/octobre, seront organisées tous les deux ans pour procéder à l'enregistrement des ultrasons.</p> <p>Tous les deux ans, trois jours seront consacrés à ces suivis en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances liées à la fréquentation des espèces de mammifères remarquables sur la RNR.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification des indices de présences de Campagnol amphibie et de Loutre d'Europe. Prélèvements pour étude ADN (Pièges à fèces) pour la Musaraigne aquatique. Détermination des ultrasons de chiroptères par le MNHN.			
Période d'intervention		Juillet à octobre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°19, n°20 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0 jour			<u>Réel 2022</u> : 0 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0 €			<u>Réel 2022</u> : 0 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40%)</u> : 0 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 0 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 0 €	
Résultats					
<p>Cette action a été réalisée sur le temps Parc des agents, elle n'était pas prévue pour 2022.</p> <p>Un protocole expérimental de recherche du campagnol a été mis en place via la pose de tubes capteurs de poils et confirme la présence du campagnol amphibie sur le fossé de ceinture sud du communal et la baisse de Morusson, des fèces ont également été retrouvés.</p> <p>Un deuxième protocole a été expérimenté utilisant un piège photographique sur appât, susceptible de contacter les petits carnivores. Une fouine a été contactée au Nord du communal.</p> <p>Le suivi Vigie chiro a été réalisé sur deux passages, le premier passage le 30 juin a révélé la présence de Grand Rhinolophe, les résultats du second passage le 15 septembre sont en cours d'analyse.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	Absence			Présence
-------	--	---------	--	--	----------

2.2.2 Les opérations de l'Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 1		Suivi des végétations prairiales			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le suivi consiste à reconduire sur les différents faciès de la prairie communale les 49 relevés phytosociologiques réalisés en 2017. Les placettes sont des dispositifs de 4 mètres de rayon, soit environ 50 m². Toutes les espèces, leur(s) coefficient(s) d'abondance-dominance, la hauteur de la végétation ainsi que le recouvrement sont notés. Ce suivi est reconduit tous les six ans en année 3 du plan de gestion. Sur la base de la typologie des habitats établie grâce aux relevés de végétation, la cartographie des habitats sera réalisée au 1 : 9000^{ème}.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : L'évolution de la végétation prairiale (typologie et surface) est suivie.</p>					
Méthodologie		Relevés phytosociologiques.			
Période d'intervention		Avril à août.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 et n°27 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 1 jour			Réel 2022 : 1 jour		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 6 235,43 €			Réel 2022 : 117,72 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 47,08 €		FEDER (50 %) : 58,86 €		PNR MP (10%) : 11,78 €	
Résultats					
<p>De même que pour les opérations CS 2 et CS 3, le prestataire retenu suite à la publication du marché suivi biologique de la RNR pour l'année 2022 n'a pas été en capacité de produire l'ensemble des éléments attendus. Aucun relevé de végétation, carte ou document n'a été rendu.</p> <p>Ce suivi est d'une importance primordiale pour le suivi de la RNR et de la gestion qui y est appliqué. Il est indispensable de reconduire ce suivi avant la fin du plan de gestion.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

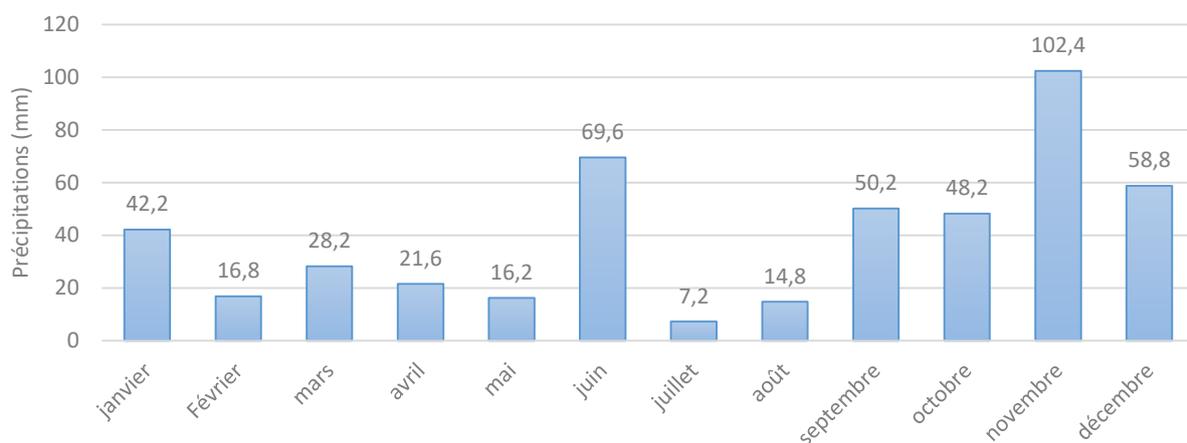
CS 1	Suivi des végétations prairiales	Moins de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables
------	----------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 5		Etudier la formation et la dynamique des mottureaux			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description :</u></p> <p>Les mottureaux sont présents sur 53% de la RNR. Ces formations naturelles sont rares et remarquables. Elles se forment suite à l'humidification et à la dessiccation régulière de l'argile. Les formations sont variées (forme, taille, densité, etc...) et l'origine de leurs différentes formes est mal connus sur le site ainsi que l'influence de la gestion hydraulique et pastorale.</p> <p>Au regard des enjeux liés d'une part, au besoin de maintenir des activités pastorales et d'autre part, à la protection et la valorisation du patrimoine naturel, l'amélioration des connaissances sur ces formations extrêmement présentes sur la réserve s'avère fondamentale.</p> <p>Il nous semble donc utile d'approfondir le sujet avec l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifier et classier les mottureaux et les autres formations observées, - Comprendre leur dynamique et les facteurs de gestion qui influent sur celle-ci, - Caractériser la valeur biologique des mottureaux, - Evaluer leur « valeur fourragère ». <p>Le plan de gestion prévoit la mise en place d'un programme expérimental spécifique. Il s'agira d'engager des suivis sur différents espaces test dans lesquels les modalités de gestion seront différenciées (en évolution libre, pâturé avec des chargements variés, dont les conditions d'hydromorphie seront différentes...) afin d'évaluer la dynamique des mottureaux dans différentes situations. Des suivis floristiques quantitatifs et qualitatifs seront réalisés pour mieux cerner la valeur fourragère des mottureaux présents sur la réserve et leurs valeur biologique.</p> <p>Concrètement, un protocole scientifique sera élaboré dans le cadre d'un partenariat avec des structures compétentes en pédologie et en écologie. Il visera à définir des actions à conduire et à étudier sur de petites zones bien définies (non pâturées, aplanies, conservées humides, soumises à diverses pressions de pâturage. La végétation installée sur les mottureaux fera également l'objet d'un suivi particulier. Une comparaison avec les prairies des agriculteurs à proximité pourra être également menée. Le protocole devra tenir compte des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Des exclos témoins pourront être installés sur les secteurs à enjeux de manière à évaluer les effets de l'absence de piétinement.</p> <p>Un comité scientifique composé des gestionnaires des sites protégés du Marais poitevin concernés par la problématique, d'un botaniste, d'un pédologue, etc., sera mis en place pour accompagner l'étude sous la responsabilité du groupe de travail de la RNR.</p> <p>Ce travail sera engagé en 2021 sur la durée du plan de gestion.</p> <p>Par ailleurs, la cartographie 2017 sera mise à jour régulièrement pour tracer la dynamique d'évolution des mottureaux. Il s'agira de caractériser les surfaces, la densité, la disposition, l'altimétrie, la forme... du microrelief du communal.</p> <p><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Amélioration des connaissances sur la formation des mottureaux, leur évolution, leur valeur biologique et pastorale.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017. Rédaction d'un protocole. Suivi des expérimentations.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 11, MS1 et MS 6.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 11 jours			Réel 2022 : 11,71 jours		
Coûts					

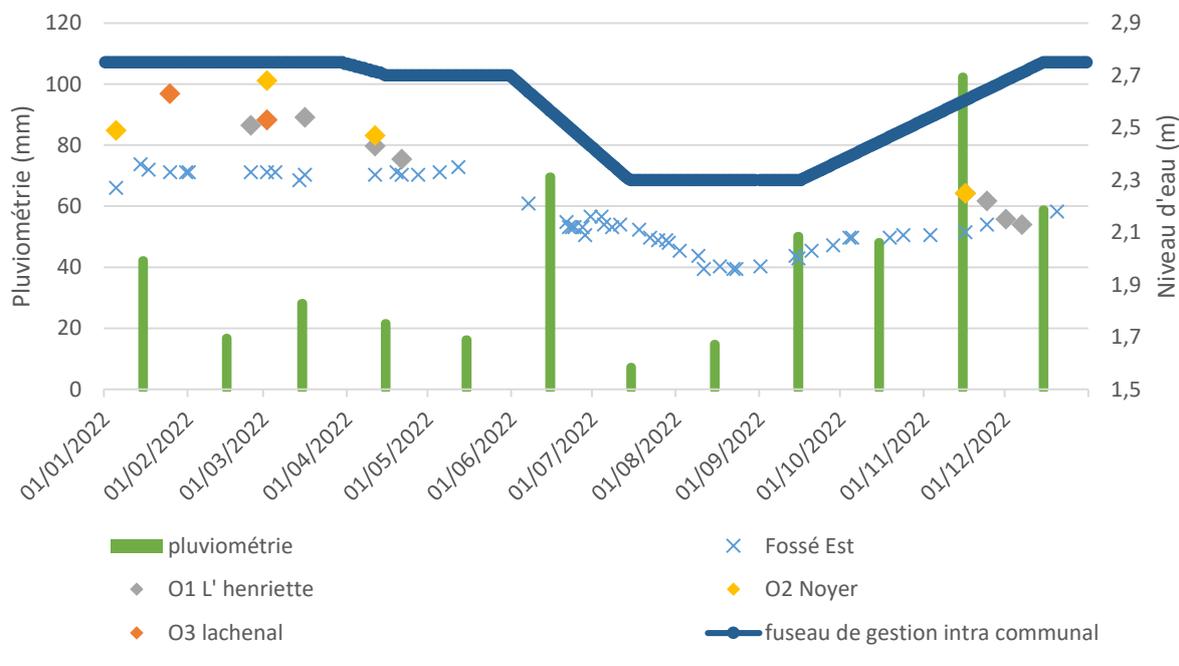
Prévisionnel 2022 : 25 089,73 €		Réel 2022 : 21 101,66 €
Financement		
Région Pays de la Loire (40 %) : 8 440,66 €	FEDER (50 %) : 10 550,83 €	PNR MP (10%) : 2 110,17 €
Résultats		
<p>Deux études ont été programmées en 2022 dans la continuité de celle lancée en 2021 avec l'Université de Poitiers. Dans un premier temps l'Université a effectué une étude complémentaire à celle de l'année dernière concernant le rôle de la salinité. Une cartographie de la salinité du site par tomographie de résistivité électrique a ainsi été réalisée sur des transect de 47 mètres, et de manière plus fine sur des transects de 4,6 mètres. Pour compléter ces données, une étude de l'état de compaction du sol, des mesures de teneur en eau, sondage à la tarière, etc. ont été réalisés. Les résultats d'analyse de salinité ont permis de mettre en évidence que la salinité n'est pas un facteur déterminant dans la formation des mottureaux.</p> <p>Par la suite afin de mieux comprendre la formation des mottureaux et le rôle du piétinement dans ce mécanisme, un projet d'aplanissement des mottureaux a été lancé en novembre, les travaux ont quant à eux été réalisés en janvier 2023. Ce projet a consisté à enfoncer les mottureaux dans le sol sur 630m² (rectangle de 21m de largeur sur 30 m de long). Afin d'observer la repousse des mottureaux dans différentes conditions, ce rectangle est divisé en 3 bandes de 7m par 30. La première zone sera non clôturée et accessible toute l'année aux animaux, elle représente la condition actuelle de formation de mottureaux. La deuxième zone est clôturée en début de saison puis accessible lorsque le sol sera moins meuble, simulant une entrée des animaux dans le communal plus tardive. Enfin la troisième zone est un exclos permettant de comprendre la formation de mottureaux sans aucune intervention des animaux dans le processus.</p> <p>Cette expérimentation sera suivie par l'Université de Poitiers qui effectuera des mesures régulièrement, le protocole reste à définir, des relevés botaniques seront réalisés tout au long du projet pour comprendre la plus-value des mottureaux dans la diversité floristique. Cette expérimentation n'a pas de durée déterminée puisque l'on ne connaît pas le temps nécessaire à la formation des mottureaux.</p>		
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 6		Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Suivi hebdomadaire des niveaux d'eau sur le communal réalisé à partir des échelles limnimétriques des trois micro-ouvrages. Les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP seront également exploitées. Dans un même temps, les niveaux du réseau hydraulique périphérique seront relevés en lecture directe à partir deux échelles limnimétriques installées à l'entrée Est et à Touvent). De même, les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP située à l'entrée Est seront exploitées.</p> <p>Des relevés plus rapprochés pourront être réalisés selon les évènements climatiques.</p> <p>Grâce à l'outil litho 3D et des principes d'interprétation développés en 2016 (D. LEBASTARD), une carte des surfaces en eau pourra être produite.</p> <p>Un suivi de la pluviométrie spécifique au site est nécessaire à partir d'une micro station météorologique propre à la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les cotes et surfaces en eau sont celles prévues par le protocole de gestion de l'eau. Le ressuyage de printemps est le résultat d'un consensus et tient compte des enjeux biologiques.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2016.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 9, CS 19 et opérations IP 1, MS 1 et MS 3 et MS6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6 et n°21 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 6 jours + 17 jours stagiaire			Réel 2022 : 6 jours + 17 jours stagiaire		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 1 946,38 €			Réel 2022 : 1 946,38 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 778,55 €		FEDER (50 %) : 973,19 €		PNR MP (10%) : 194,64 €	
Résultats					
Des passages réguliers ont permis de suivre les niveaux d'eau dans les fossés de ceinture. Des déficits de pluviométrie au cours de l'hiver et du printemps ont induit de très faible niveau d'eau. 326 mm (soit 40%) de déficit par rapport aux 11 dernières années.					

Pluviométrie



Niveau d'eau des baisses et pluviométrie 2022



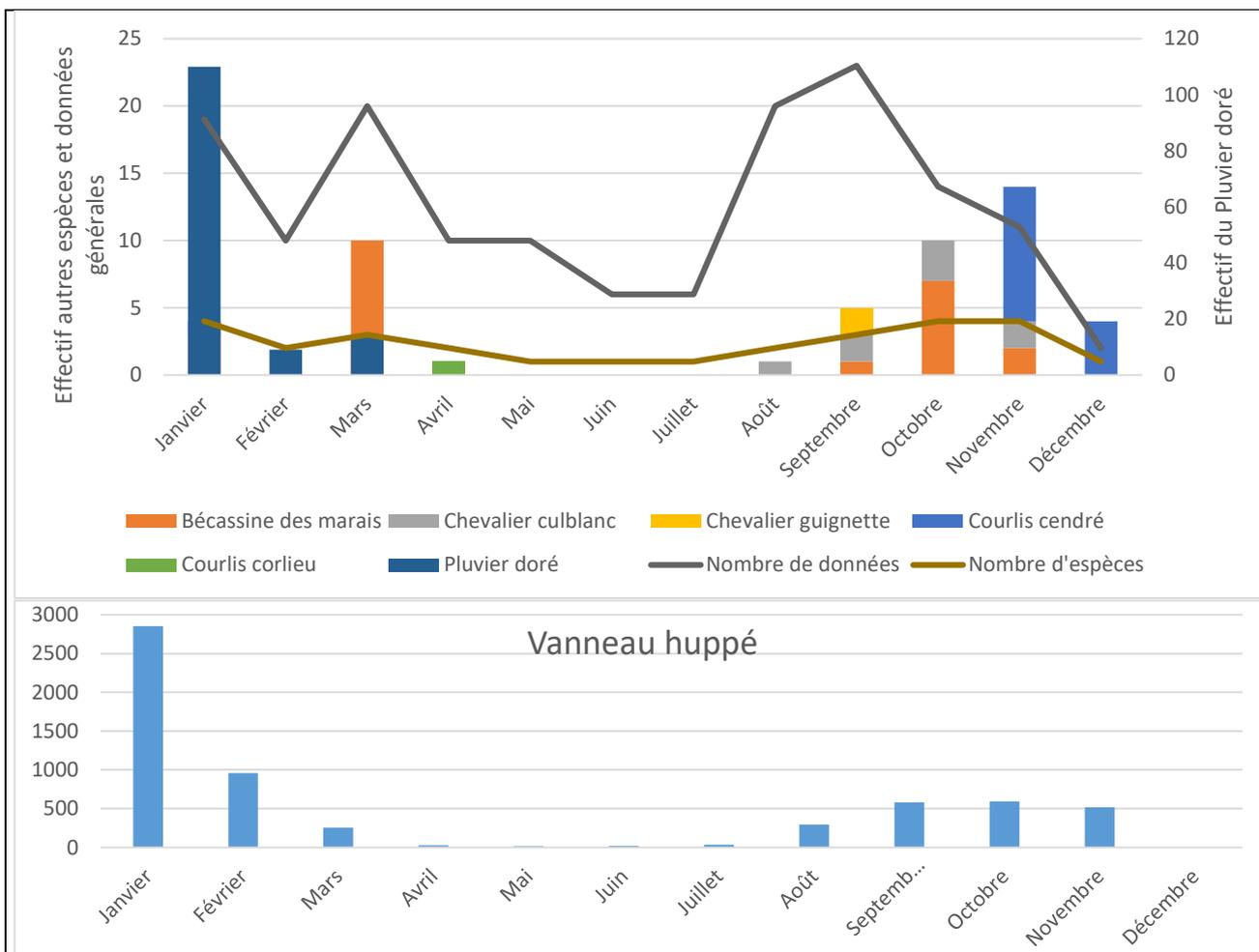
Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
------	--	------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------

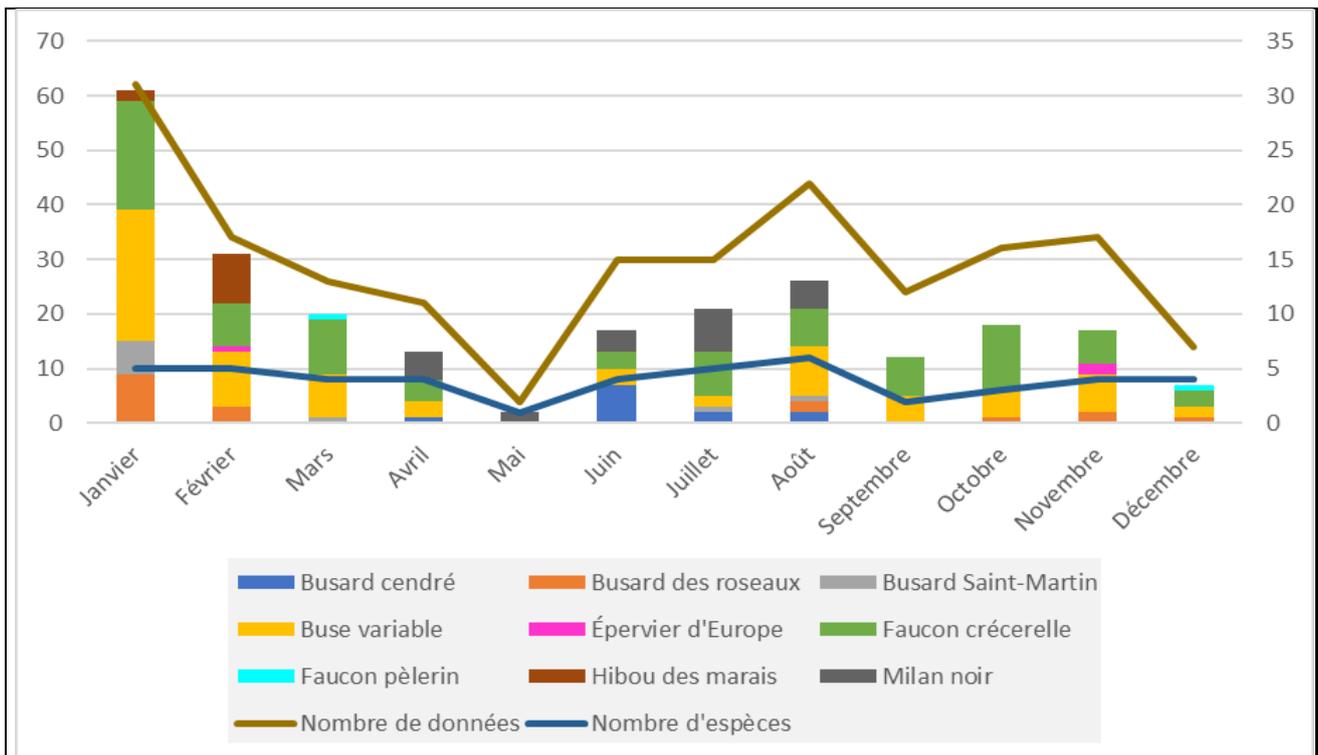
Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 7		Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Un comptage décadaire des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants est réalisé. De manière à couvrir l'ensemble de la prairie communale, un minimum de cinq points d'observations est nécessaire. L'observation se fait depuis la bordure extérieure du communal, l'utilisation d'une longue-vue est impérative. Le comptage de la seconde décade de chaque mois est calé sur le comptage mensuel de l'OPN. Les données sont intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. La RNR joue son rôle de remise et de halte pour l'avifaune à l'échelle du Marais poitevin.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.			
Période d'intervention		De la première décade de janvier à la seconde de mars. De la première décade de juillet à la troisième de décembre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 8, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 3 jours			Réel 2022 : 3 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 6 706,29 €			Réel 2022 : 5 906, 29 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 2 362,52 €		FEDER (50 %) : 2 953,15 €		PNR MP (10%) : 590,63 €	
Résultats					
<p>Le manque d'eau sur l'ensemble de la saison a concentré le peu de limicoles sur les parties les plus basses et les plus en eau du marais communal au mois de janvier. La principale des effectifs reste concentré sur la baisse de noyers. Les aménagements réalisés en 2021 sur la réserve n'ont pas pu montrer leur efficacité à cause du manque d'eau. En décembre 2022 avec l'ajout de nouveaux ouvrages et l'arrivée des pluies de meilleur niveau d'eau ont pu être observés pour la fin de saison 2022. Ils devraient permettre d'améliorer l'accueil des oiseaux hivernants et migrateurs ainsi que de maintenir de bons niveaux d'eau pour le printemps.</p> <p>Quatre limicoles hivernent sur la réserve : le Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>, le Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>, le Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> et la Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>. Ces quatre espèces sont des hivernantes habituelles sur le site. L'espèce dominante est le Vanneau huppé où les effectifs cumulés peuvent atteindre 3000 individus au cœur de l'hiver. La seconde espèce hivernante de la réserve est le Pluvier doré avec près de 150 individus (effectifs cumulés). Les autres espèces sont présentes à la marge en faible effectif.</p>					



Quinze autres espèces ont été inventoriées en hiver sur le site d'étude. Les plus gros effectifs cumulés sur la période hivernale, pour l'année 2022, concerne le Canard colvert *Anas platyrhynchos* et le Héron cendré *Ardea cinerea*. Elles se répartissent de façon uniforme sur la réserve. La Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus* quant à elle ne fréquente pas le marais à proprement parlé en hiver. Elle préfère les fossés attenants comme le montre la figure 16. Concernant les autres espèces la majorité se concentre entre la Baisse de la Mocque et la Baisse de Morusson, au sud sud-est de la réserve.

Trois espèces d'anatidés hivernantes n'ont pas été revues en 2022 : le Canard chipeau *Mareca strepera*, le Canard siffleur *Mareca penelope* et le Canard souchet *Spatula clypeata*

Pour les rapaces, Sept espèces fréquentent le marais en saison hivernale : le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, la Buse variable *Buteo buteo*, l'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* et le Hibou des marais *Asio flammeus*. Il s'agit essentiellement d'individus en vol ou en recherche de nourriture.



Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice ou sur le site internet du Parc.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

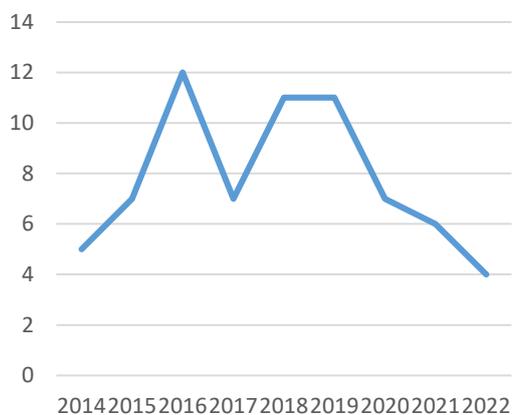
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	< 250	250 - 500	500 - 750	750 - 1000	> 1000
------	--	-------	-----------	-----------	------------	--------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

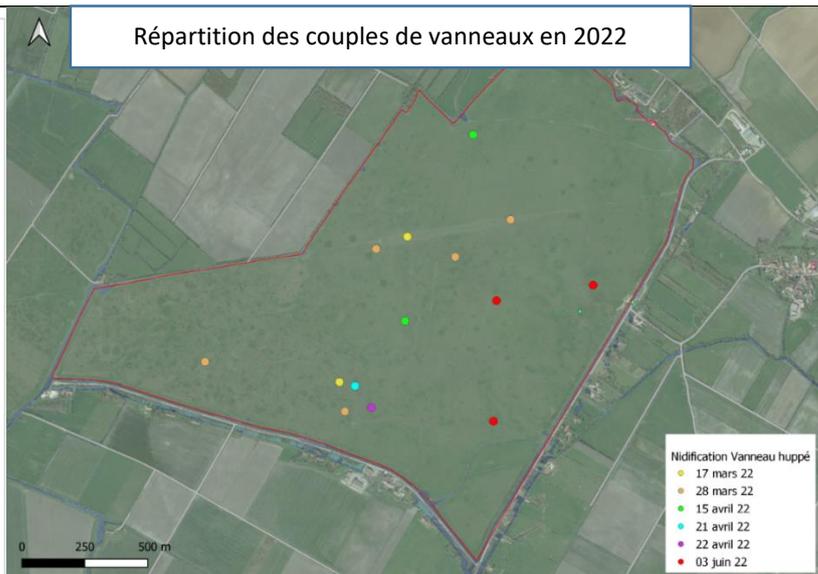
Priorité 1

Opération CS 8		Suivi de l'avifaune nicheuse			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Un suivi des oiseaux nicheurs est réalisé deux fois par mois, avec un passage par quinzaine entre le 21 mars et 20 juillet. Le suivi se fait également depuis la bordure du communal. Toutes les espèces nicheuses sont notées. La codification en vigueur sera utilisée pour caractériser les comportements. La périphérie immédiate de la RNR sera également suivie. Ce suivi englobe la réalisation d'un carré STOC EPS au sein de la RNR. Les données seront intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs. Amélioration des connaissances sur la reproduction de certaines espèces sur le site ou sa périphérie.</p>					
Méthodologie		Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.			
Période d'intervention		Mars à juillet.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 7, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réel 2022</u> : 1 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 2 635,43 €			<u>Réel 2022</u> : 3 435, 43 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 374,17 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 717,72 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 343,54 €	
Résultats					
Les suivis de l'avifaune en 2022 a permis au total de recenser 92 espèces					
<p>LIMICOLES :</p> <p>Alors qu'en 2021 nichaient le Vanneau huppé Vanellus vanellus et la Barge à queue noire Limosa limosa sur la réserve, en 2022, seul le Vanneau huppé niche de façon probable. Le marais du Poiré-sur-Velluire constituait le site le plus orientale pour la Barge à queue noire Limosa limosa, en Marais poitevin. Cette année avec des niveaux d'eau trop faible la barge n'a pas trouvé le site attractant. Le nombre de couple de vanneaux sur le site reste en baisse sur le communal comme le montre le graphique ci-dessous.</p>					

Evolution nombre de couples de Vanneaux



Répartition des couples de vanneaux en 2022



AUTRES OISEAUX NICHEURS

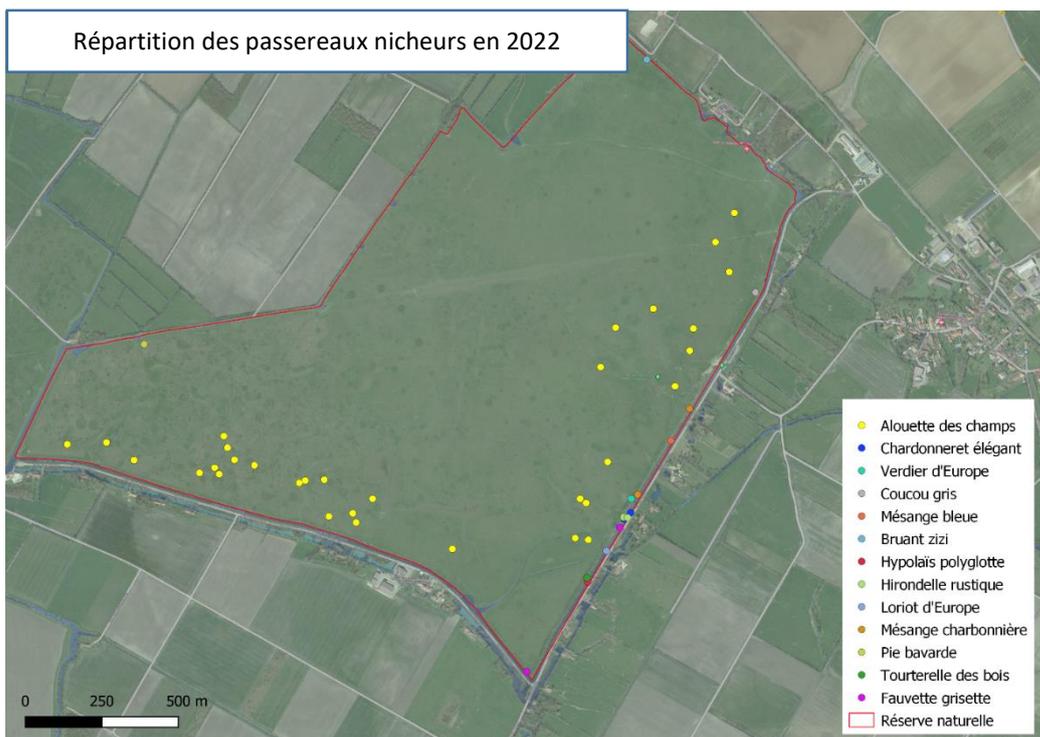
6 couples de cigognes sont également présents en nidification sur le site ainsi qu'au moins un couple de Faucon crécerelle dans un nichoir aménagé.

LES PASSEREAUX

De nombreux passereaux nichent sur le communal (13 espèces). On récite par exemple l'Alouette des champs, le Bruant zizi, la Tourterelle des bois, le Lorient d'Europe, etc... La ripisylve du site montre un fort intérêt pour les passereaux nicheurs. Il est important de maintenir sa fonctionnalité.

Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice ou sur le site internet du Parc.

Répartition des passereaux nicheurs en 2022



Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse (nombre d'espèces)	Limicoles	0		1		> 1
		Autres oiseaux d'eau	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> 16

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 9		Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Deux protocoles différents seront utilisés. Le premier intrasite consistera à mettre en place le protocole « POPamphibien Communautés ». Trois passages sont réalisés de fin février à mi-juin pour déceler les comportements et les indices de reproduction des différentes espèces. La pêche à l'aide d'une épuisette à mailles fines peut être pratiquée. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN. Le Lépidure sera recherché. Dans un second temps, l'EPMP conduit jusqu'en 2021 un suivi du macrofaune aquatique sur 5 transects du réseau hydraulique. Après 2021, le gestionnaire reprendra ce suivi sur deux des quatre stations avec réadaptation du protocole si besoin. Le protocole consiste en une pêche à l'épuisette de 10 coups sur un linéaire de 100 mètres. Les individus capturés sont identifiés et relâchés sur place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>					
Méthodologie		Identification à vue (pontes, larves, chorus) et au chant. Capture à l'épuisette.			
Période d'intervention		Février à juillet.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 12, CS 19 et opérations IP 8, IP 9 et MS 3. Une autorisation de capture est nécessaire. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2022</u> : 0,5 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 4 017,72€			<u>Réel 2022</u> : 4 377,72 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 751,09 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 2 188,86 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 437,77 €	
Résultats					



Le protocole « POPamphibien Communautés » a permis de révéler la reproduction de pélodytes ponctués de manière conséquente dans toutes les baisses prospectées (sauf celle de Morusson) et de manière générale en plus grand nombre qu'en 2021. Malheureusement, l'assèchement rapide de la majorité des baisses a probablement conduit à un échec de reproduction considérable. Des Grenouilles du complexe « grenouille verte » ont été entendues dans les canaux bordant les marais, l'une d'entre elles a pu être capturée, il s'agirait de *Pelophylax kl. Esculentus*.

Un Lépidure a pu être observé au cours de ce suivi dans la baisse de l'Achenal.

De nombreuses écrevisses ont été observées dans toutes les baisses inventoriées, principalement dans celle de Morusson.

Le suivi de la macrofaune aquatique a permis de mettre en évidence 11 taxons, le plus représenté est celui des Naucoridae, les larves de zygoptères et les Chironomidae sont également nombreux.

Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.

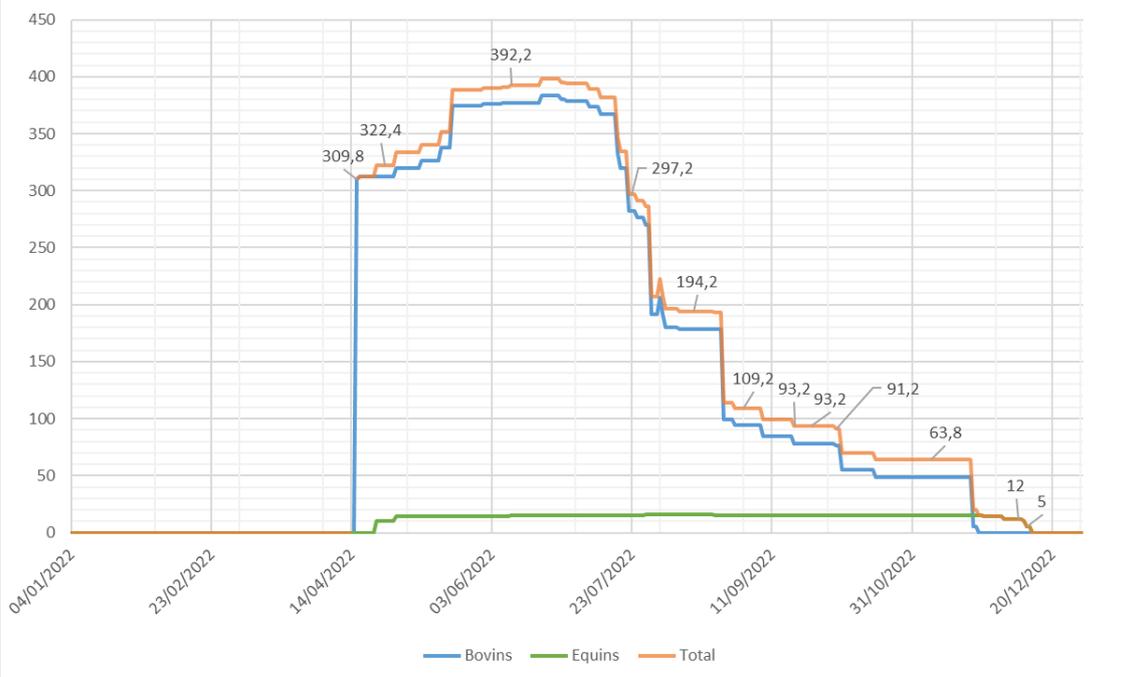
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
					Priorité 1
Opération CS 18		Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Au démarrage du pâturage, le conservateur sollicite tous les 15 jours les exploitants pour obtenir « en temps réel » le nombre d'animaux à pâturer sur le site. Ces données permettent au conservateur de proposer des ajustements en cours de saison pastorale. Ces données vont permettre d'alimenter les analyses des habitats et des espèces conduites dans le cadre des suivis scientifiques.</p> <p>Le Conservateur et les agriculteurs sont régulièrement amenés à intervenir sur ou aux abords du communal. Ils ont donc la possibilité d'observer les animaux et de constater si l'un d'eux doit bénéficier de soins.</p> <p>Afin de faciliter l'identification du propriétaire du ou des animaux blessés, les boucles d'identification seront définies d'une couleur propre à chaque exploitant agricole.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le chargement animal instantané est adapté à l'objectif de conservation de la prairie. Identification claire de l'ensemble des bovins présents sur le communal.</p>					
Méthodologie		Collecte, saisie, mises à jour des données de chargement transmises par les exploitants. Observation directe. Concertation avec les agriculteurs pour attribuer une couleur à chacun.			
Période d'intervention		Du 15 mars au 15 décembre.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Transversalité avec les différents suivis CS et opérations IP, MS, CI 1, CI 4 PA 1 et PA 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 5 jours			Réel 2022 : 5,14 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 1 177,15 €			Réel 2022 : 1 210,11 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 484,04 €		FEDER (50 %) : 605,06 €		PNR MP (10%) : 121,01 €	
Résultats					
<p>Le système d'information créé l'année passée par la conservatrice pour le suivi en direct du chargement du communal a été complété cette année.</p> <p>Les éleveurs s'autogèrent et mettent très progressivement leurs animaux et commencent à en enlever au mois de juillet alors que tous les animaux ne sont pas encore rentrés sur le communal. Le chargement est notamment moins important en début de saison. Cette information n'était pas connue lors de la rédaction du plan de gestion.</p>					

Chargement instantané comparaison 2021/2022 (UGB/HA)



Chargement instantané comparaison par type d'animaux (UGB)



Chargement max inscrits = 1.83 UGB/Ha
 Chargement max réel = 1.66 UGB/Ha
 Chargement annuel exact = 0.58 UGB/Ha/an

Sur les 8 mois de pâturage la prairie a :

- Un Chargement instantané supérieur à 1.2 UGB/ha pendant 3 mois du 16 avril au 27 juillet
- Un Chargement instantané supérieur à 1.5 UGB/ha pendant 2 mois du 5 mai au 17 juillet

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération MS 2		Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'ensemble des animaux séjournant sur la réserve durant la saison de pâturage bénéficie de traitements parasitaires. Certains produits utilisés peuvent être nocifs par leur rémanence et conduire à la destruction d'espèces non visées. Il s'agit de vérifier la rémanence de certains produits afin d'évoluer vers des produits moins impactants pour l'intérêt biologique du site.</p> <p>Pendant trois ans, en tenant compte des niveaux et surfaces en eau, un audit avec un cabinet vétérinaire et les agriculteurs sera réalisé de manière à identifier les parasites déjà portés par les animaux et cibler les risques parasitaires liés à la mise à l'herbe et aux niveaux d'eau. Au cours de la saison de pâturage, un point sera fait avec les exploitants. A l'issue de la saison, un bilan de la campagne sera réalisé avec le cabinet vétérinaire et les exploitants. L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre une prophylaxie adaptée à partir de molécules moins écotoxiques. Ce travail est déjà entrepris et pourra s'inscrire dans le cadre de l'étude parasitisme en zone humide mise en œuvre à sur le Marais poitevin par le PNR et la LPO.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Diminution des molécules écotoxiques.</p>					
Méthodologie		Etat des niveaux d'eau, diagnostic vétérinaire, réunion agriculteur.			
Période d'intervention		Février - Mars.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15, CS 16 et opération MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réel 2022</u> : 1 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 485,43 €			<u>Réel 2022</u> : 1 445,15 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 578,06 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 722,58 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 144,51 €	
Résultats					
<p>Des analyses ont été réalisées pour mieux connaître la charge parasitaire de la prairie. Des prélèvements ont été fait sur 15 génisses et vaches appartenant aux 3 éleveurs n'ayant pas bénéficié de ces analyses l'année passée, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Douve : Présente pour toutes - Paramphistomes : Présent (10/15 positives entre 100 et 550 o.p.g, et 3/5 vaches avec un taux 50 o.p.g chez un éleveur qui avait fait un traitement préventif) - Strongles gastro intestinaux : Présent pour toutes, avec des maximums par élevage entre 1800 et 2900 mU, soit un potentiel de risque d'ostertagiose chez la plupart des vaches. - Strongles respiratoires : Absents <p>Les sévorares de leptospirose, bactérie particulièrement présente dans les zones humides ont également été recherchés.</p> <p>4 sévorares ont été identifiés sur le Poiré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IH (Icterohaemorrhagiae) : 1/15 vaches testée positive 					

- **COP** (Copenhageni) : 1/15 (même vache que celle ayant le sévorare IH)
 - ➔ IH et COP font partie du même Séro groupe
- **GRIP** (Grippotyphosa) : 1/15, assez présents 200 : pouvant provoquer des avortements
- **BAL** (Ballum - Castellonis) : 1/15

Un mail d'informations a été envoyé aux éleveurs. Les résultats sont similaires à l'année passés et les proportions ne sont pas alarmantes

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

2.2.3 Résultats de l'OLT II

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2022	Temps réel consacré en 2022	Evaluation
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	0,5	0,5	
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1	1	
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	2	
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	5,5	5,5	
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	1	1	
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	0,5	
CS 1	Suivi des végétations prairiales	1	1	
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	11	11,71	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6	6	
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	3	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	1	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	0,5	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	5,14	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	1	
Total		39	40	

Les actions prévues en 2022 pour répondre à l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion » ont été réalisées complètement ou partiellement.

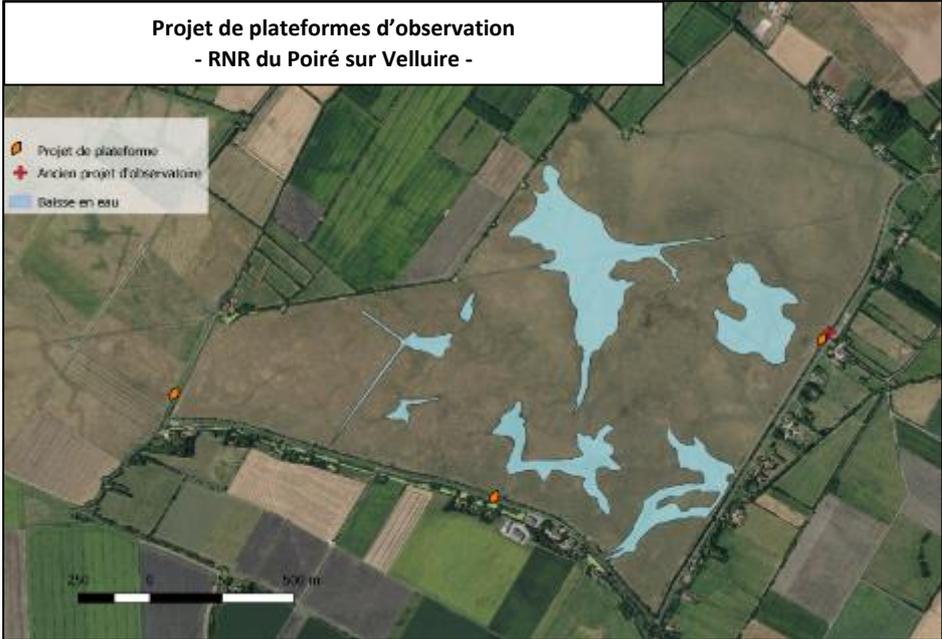
L'absence de rendus pour les trois suivis botaniques sont cependant très problématique pour le suivi du site. Ils devront impérativement être reconduit pour le bon suivi du site.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. Seul l'action CS 5 : Etudier la formation et la dynamique des mottureaux a demandé plus de temps que prévu (+1 jour).

2.3 L'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »

2.3.1 Les opérations de l'Odp 3.1 « Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)	
<i>Priorité 1</i>	
Opération CI 3	Création, inauguration et entretien de 3 plateformes d'observation
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication
Description et résultats attendus	
<p><u>Description</u> : L'ancien observatoire ornithologique créé en 1989 était dangereux en raison de sa vétusté et de la proximité immédiate de la route. Il a été démonté par la commune en 2018.</p> <p>Il était prévu la reconstruction d'un nouvel observatoire à un emplacement réservé, jouxtant le parc de contention Est. Ceci en lien étroit avec un projet global d'aménagement de l'entrée du communal hors RNR intégrant la révision de l'axe routier, la création d'un préau et de sanitaires, la réfection du parking, le tout en adéquation avec l'accueil des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Au regard de l'ampleur et des coûts des travaux, l'actuelle municipalité n'est pas en mesure d'engager les financements nécessaires et a renoncé à ce projet.</p> <p>En conséquence, la création de l'observatoire seul n'est plus adaptée.</p> <p>Un nouvel aménagement est prévu : il consiste en la création de 3 plateformes d'observation, réparties autour de la RNR, le long des axes de cheminement du public (Cf. carte ci-dessous). Ce système à l'avantage de présenter aux promeneurs une plus grande diversité de points d'observation. Chaque plateforme sera réalisée sur le même principe : Surélévation d'environ 1,30 m de haut, conception en bois avec escalier d'accès et rambardes de sécurité et surface n'excédant pas 4 m². Les éléments techniques seront définis par une étude de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Les plateformes d'observation bénéficieront d'une information adaptée, en relation avec la création du sentier d'interprétation autour de la RNR (action CC1). Au moins une des plateforme (entrée du communal) pourra être équipée de jumelles fixes.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Outils pédagogiques fonctionnels.</p>	

Localisation	<p align="center">Projet de plateformes d'observation - RNR du Poiré sur Velluire -</p> 					
	Emplacement des 3 plateformes d'observation :					
Méthodologie	Engager la maîtrise d'œuvre et suivre le déroulement des travaux de construction des postes d'observation. Veiller aux éventuelles dégradations.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 5, CI 1, CC 1, PA 4 et PA6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°29 du DOCOB Natura 2000.						
Temps de travail						
Prévisionnel 2022 : 10 jours			Réal 2022 : 8,14 jours			
Coûts						
Prévisionnel 2022 : 11 354,30 €			Réal 2022 : 1 916,40 € _ (report 9 000 € pour les travaux)			
Financement						
Région Pays de la Loire (40 %) : 766,56 €		FEDER (50 %) : 958,20 €		PNR MP (10%) : 191,64 €		
Résultats						
<p>La réalisation des plans de localisation des postes d'observations a été réfléchi, en lien avec la fiche d'action de l'opération CC1.</p> <p>Le projet définitif des 3 plateformes en remplacement a été validé en comité consultatif.</p> <p>Le marché de conception et de maîtrise d'œuvre est en cours, l'architecte sélectionné pour le projet de construction 2023 sera également le maître d'œuvre du projet. Pour des raisons administratives l'enveloppe dédiée à ce projet est reportée sur la programmation 2023. En effet l'éligibilité de l'enveloppe et le calendrier de l'architecte ne permettaient pas de finaliser la mission en 2022.</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre commencera au mois de janvier 2023 et finira au mois d'août 2023. L'architecte Laurent Guillon a été sélectionné suite à l'appel d'offre passé en 2022.</p>						
Aucune réalisation		Réalisation partielle			Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération CC 1		Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Une réflexion pour conforter la circulation du public autour de la RNR doit être menée. Elle permettra de définir le tracé d'un sentier d'interprétation autour de celle-ci, et de disposer d'un programme chiffré détaillant les différents aménagements à créer et leur relation avec la RNR. Ce sentier passera par la passerelle piétonne à l'ouest et continuera sur le sentier pédestre le long de la bordure ouest déjà créé. Une réflexion sera menée pour assurer le cheminement route des huttes en toute sécurité.</p> <p>Ces panneaux devront être mis en cohérence avec les panneaux déjà existants et si possible reprendre la charte visuelle. La présence du nouvel observatoire tiendra une place importante dans cette opération.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Création d'un sentier d'interprétation autour de la RNR. Création et installation de nouveaux panneaux.</p>					
Méthodologie		Réflexion sur la circulation autour de la RNR. Création de panneaux pédagogiques.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3, PA 4 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°29 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 jours + 60 jours stagiaires			<u>Réel 2022</u> : 6 jours + 60 jours stagiaires		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 12 296,58 €			<u>Réel 2022</u> : 3 296,58 € _ (9 000 € reportés à 2023)		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 318,63 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 648,29 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 329,66 €	
Résultats					
<p>Un stagiaire en licence paysagisme a été missionné pour concevoir le sentier pédagogique, il a ainsi étudié les différents circuits, les thématiques à aborder et les supports possibles. Ces différentes orientations ont été choisies et validées avec la commune. Les panneaux d'informations qui seront disposés tout le long du sentier pédagogique ont également été imaginés et rédigés par le stagiaire.</p> <p>Le projet a été validé au cours de la réunion avec le groupe local le 24 octobre.</p> <p>Le premier panneau présentant les marais communaux, qui constituera l'introduction du sentier, est actuellement en réflexion, cette action est financée par le programme des marais communaux.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération PA 2		Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Cette action a été mise en place au cours du dernier plan de gestion. Il convient de la poursuivre afin d'observer les éventuelles évolutions du marais communal. Le conservateur reprendra le plus fidèlement possible les cadrages des précédentes années afin de faciliter les comparaisons. Chaque point photographique sera géoréférencé. Les prises de vues seront réalisées tous les ans. Une photo générale pourra être prise depuis un point haut. Les données historiques du site viendront compléter cet observatoire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Evolution paysagère de la RNR.</p>					
Méthodologie		Prises de vues de la RNR.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opérations MS 2, MS 3, MS 4. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°7 et n°29 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 2 jours + 5 jours stagiaire			<u>Réel 2022</u> : 2 jours + 5 jours stagiaire		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 627,86 €			<u>Réel 2022</u> : 627,86 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 251,14 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 313,93 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 62,79 €	
Résultats					
Les prises de vue 2022 ont été réalisées au printemps par un stagiaire et en hiver par la conservatrice. La mise en forme de l'observatoire photographique a été réalisé par le stagiaire. L'observatoire photo permet de constater de plus faibles niveaux d'eau en juin lié à la sécheresse, un manque d'eau en hiver ainsi que la pousse de la ripisylve.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération PA 3		Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'ouverture du Marais communal est un moment fort dans la vie de la commune des Velluire-sur-Vendée. Cette fête fait le lien entre l'utilisation actuelle du communal et un passé proche. Elle est organisée par la Mairie. De plus, ce moment permet de conserver et de créer un lien entre les éleveurs de la commune et les habitants. Précédemment, la date de l'ouverture du communal était organisée par la Mairie et à date fixe. Cette date ne correspond pas nécessairement au contexte environnemental du marais communal. Dorénavant, une réunion du groupe local devra avoir lieu pour définir au mieux une date de l'ouverture du communal par rapport au contexte pédoclimatique de ce dernier et permettre une organisation de la fête dans de bonnes conditions. Cette fête restera organisée par la Mairie et sera également l'occasion pour le conservateur de présenter la Réserve et son fonctionnement au cours d'une animation.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Organisation de la fête du communal de manière concertée. Accueil du public dans de bonnes conditions.</p>					
Méthodologie		Organisation d'une réunion de concertation avec la Mairie et les agriculteurs.			
Période d'intervention		Avril – mai.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 4, PA 5 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°13 et n°29 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 3 jours			Réel 2022 : 3 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 706,29 €			Réel 2022 : 706,29 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 282,52 €		FEDER (50 %) : 353,15 €		PNR MP (10%) : 70,63 €	
Résultats					
L'ouverture du communal a eu lieu le 16 avril 2022, en présence du PNR, de CREGENE, d'Épouésou et des maraichers locaux. Plusieurs activités étaient organisées : buvette, repas midi, tours calèche et animations (à mettre en lien avec la fiche action PA 4). Une vidéo a été produite par le parc (https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/reserve-naturelle-regionale-du-marais-communal-du-poire-sur-velluire/la-mediatheque), des flyers distribués et une publication Facebook a été réalisée.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération MS 11		Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Historiquement, le communal jouait un rôle important dans la vie quotidienne des habitants du Poiré-sur-Velluire. Depuis, le Marais communal est utilisé par quelques exploitants et peu d'animations permettent de le découvrir. Au fil du temps, la population locale a oublié les pratiques liées à cet espace et n'imagine pas les richesses biologiques qu'il abrite.</p> <p>Le but de cette opération est de savoir comment les habitants de la nouvelle commune des Velluire sur Vendée perçoivent le Marais communal et les inviter à venir le découvrir.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Appropriation des enjeux du site par la population locale et les partenaires.</p>					
Méthodologie		Mise en place d'une enquête de perception auprès de la population locale et des partenaires			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec MS 6, CC 2 et PA 5.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 7 jours			Réel 2022 : 7 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 1 648,01 €			Réel 2022 : 1 648,01 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 659,20 €		FEDER (50 %) : 824,01 €		PNR MP : 164,80 €	
Résultats					
<p>Une enquête a été menée auprès des habitants dans le but de mieux appréhender leur perception du communal. Ce qu'il ressort de ce questionnaire est le manque de l'observatoire et d'activités pédagogiques pour apprendre et comprendre le fonctionnement du communal. La mise en place des plateformes d'observation et du sentier pédagogique permettra de répondre aux différentes attentes soulevées dans les réponses de l'enquête. Une restitution de l'enquête a été envoyée au comité consultatif et publiée sur Facebook.</p> <p>Plusieurs agents du parc ont pu travailler de concert sur ce projet.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

2.3.2 Les opérations de l'Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 2
Opération CI 1		Entretien de la signalétique existante			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le conservateur s'assure lors de ses sorties de terrains que l'ensemble des équipements et signalétiques soit en place, visible et en bon état. Le remplacement des équipements défectueux sera assuré par le conservateur (panneaux « bovins ») et par la Région pour les panneaux de la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Information du public et respect de la réglementation.</p>					
Méthodologie		Visites régulières et vérification de la signalétique.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations SP 1 et PA 4.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 0,5 jour			Réel 2022 : 0,5 jour		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 117,72 €			Réel 2022 : 117,72 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 47,09 €		FEDER (50 %) : 58,86 €		PNR MP (10%) : 11,77 €	
Résultats					
L'entretien des panneaux de signalétique a été réalisé.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication

Description et résultats attendus

Description : Chaque année, le conservateur rédige un article qui présente le bilan annuel et brosse l'actualité de la RNR dans le bulletin communal.
Chaque année, le conservateur convie la presse écrite régionale à prendre part à des temps forts de la gestion de la RNR. Un article est ensuite publié ou un reportage diffusé.
Résultats attendus : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.

Méthodologie	Rédaction et publication d'articles.
Période d'intervention	Toute l'année.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°13 et n°29 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

Prévisionnel 2022 : 4 jours	Réel 2022 : 4 jours
-----------------------------	---------------------

Coûts

Prévisionnel 2022 : 941,72 €	Réel 2022 : 941,72 €
------------------------------	----------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 376,69 €	FEDER (50 %) : 470,86 €	PNR MP (10%) : 94,17 €
---	-------------------------	------------------------

Résultats

Plusieurs articles ont été rédigés au cours de cette année :

- 4 articles dans Ouest France : sur le retour du lépidure dans le communal, l'ouverture du communal, à propos de l'animation réalisée auprès des enfants de la Colo apprenante et sur l'étude des mottureaux.
- 1 article dans le bulletin communal, 1 article pour promouvoir une animation

Une étude sur les buttes herbues du communal

Les Velluire sur Vendée (Le Poiré-sur-Velluire) — Une étude sur les mottureaux est en cours depuis 2021. Elle a pour but de comprendre leur origine, leurs mécanismes et leurs richesses.



Environnement
Les mottureaux, ces insectes qui vivent dans les zones humides, sont en danger. Ils jouent un rôle crucial dans le cycle de la matière organique et sont une source de nourriture pour de nombreux autres animaux. Cependant, leur population diminue rapidement à cause de la destruction de leur habitat et de l'utilisation de pesticides.

Recherche scientifique
Une étude scientifique a été menée pour mieux comprendre ces insectes. Les chercheurs ont collecté des échantillons dans différents sites du communal et les ont analysés en laboratoire. Ils ont découvert que les mottureaux sont très résistants à la sécheresse et à la chaleur, ce qui leur permet de survivre dans des conditions difficiles.

Conservation
Il est essentiel de protéger ces insectes et leur habitat. Cela implique de maintenir des zones humides ouvertes, de limiter l'utilisation de pesticides et de sensibiliser le public à l'importance de ces espèces.

Un fossile vivant retrouvé dans le Marais Poitevin

Un fossile vivant retrouvé dans le Marais Poitevin. Ce crustacé rare s'ajoute ainsi à la valeur patrimoniale naturelle de la réserve.



On le croyait disparu, sa dernière apparition datant d'il y a dix-sept ans. Son nom ? Le lépidure, lépidure rusé pour son nom latin. Ce crustacé colonise encore les basses, ces zones basses de la prairie, recouvert de fucus une grande partie de l'année, du communal (zone naturelle) de l'Anglée du Poiré-sur-Velluire (Vendée).

C'est grâce à un coup de filet gagnant de Benoît Duhame, un naturaliste du cabinet Hardy environnement, missionné pour un inventaire des amphibiens en avril 2022, que le lépidure vient de « ressusciter ».

Depuis, Delphine Decoene, gestionnaire de la réserve naturelle régionale, assure des passages réguliers pour essayer de le recueillir : sans succès. On le trouve aussi sur d'autres communaux du Sud-Vendée, aux Magnils-Reigniers et à Saint-Denis-du-Poiré.

« Un dinosaure chez les crustacés »
Les savants font classer ce crustacé brachiopode et il peut mesurer jusqu'à 9 cm. Il colonise donc les zones humides temporaires, résistant aux sécheresses et aux fortes coupes de foin. Avec son large boudoir céphalothoracique couvrant la région abdominale et partiellement caudale, ses 40 paires de pattes, il ressemble à une petite limule. Caractère des caractères primitifs, les scientifiques le qualifient de fossile vivant. Il est en effet apparu sur terre il y a 200 millions d'années. Et depuis, le lépidure n'a pratiquement pas évolué. Delphine Decoene le qualifie de « dinosaure chez les crustacés ».

De cette existence remontant du fond des âges, côté reproduction, le crustacé reste un cas. L'espèce assure sa continuité bien singulièrement : les solutions classiques rencontrent avec une âme sœur. Moins courant, certains congénères sont hermaphrodites, comme les escargots. Et enfin, des femelles peuvent se reproduire par parthénogenèse, c'est-à-dire grâce à une reproduction sans fécondation des œufs par un mâle. Les œufs sont déposés au fond de fosses. Ils sont soigneusement recouverts à la dessiccation, protégés par une enveloppe très coriace. Ils peuvent résister à des sécheresses prolongées. Toujours pour jouer les savants, cette aptitude s'appelle une diapause. On recense toujours dans les chau-

mières le cas de cet œuf qui se éclos après vingt-huit ans d'attente. Pour l'instant, le lépidure peut espérer continuer à habiter dans sa basse en eau. Avec pour seul souci la recherche de nourriture. Il est détesté et se repaît de plancton, vers, végétaux qu'il ronge avec ses pièces buccales. Ce crustacé a peu de prédateurs, si ce n'est quelques oiseaux au long bec venant farfouiller dans la basse.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération PA 1		Création d'une page internet et Facebook de la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : En 2020, le conservateur procèdera à la commande du développement d'une page internet dédiée à la RNR et consultable à partir du site de sa structure ou celui de la Mairie. Les données biologiques seront saisies et disponibles. A partir de 2021, chaque année, les données biologiques seront mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances. Des spots vidéo dédiés à l'actualité de la RNR seront conçus et diffusés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>					
Méthodologie		Saisie et partage de données biologiques, diffusion de spots vidéo.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°27 et n°29 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 jours			<u>Réel 2022</u> : 3 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 706,29 €			<u>Réel 2022</u> : 706,29 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 282,52 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 353,15 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 70,63 €	
Résultats					
<p>Les résultats de l'enquête réalisée auprès des habitants sur leur perception du communal ont fait le sujet d'un post Facebook, un lien redirigeant vers le site internet a été ajouté au post. Une publication concernant les mottureaux (cf opération CS 5) et deux autres à propos du suivi piscicole (cf opération CS 11) ont été publiés sur la page Facebook.</p> <p>Les résultats d'enquête, rapports d'activités, des rapports de suivis biologiques, plan de gestion, etc. sont régulièrement ajoutés au site internet.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la réserve (nombre de vues)	< 100	100 – 150	151 - 250	251 - 500	> 500
-------------	--	-------	-----------	-----------	-----------	-------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération PA 4		Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur, en partenariat avec la Mairie, organise sur la RNR des animations dans le cadre d'évènements locaux, régionaux ou nationaux (ouverture du communal, journée mondiale des zones humides, fête de la nature). Il propose des sorties à thèmes à destination du grand public et/ou d'un public spécialisé. Il fera appel si besoin à des compétences particulières et/ou des spécialistes dans leurs domaines de prédilection (botanistes, entomologistes, animateurs ...). Deux à quatre animations sont envisagées chaque année. Il propose des sorties à destination des scolaires (Lycée nature, Lycée agricole, écoles de la commune). Le conservateur définira en début d'année le calendrier et le contenu de l'animation, il assurera la promotion et sollicitera les intervenants. Des animations à deux voix, éleveurs et association de protection de la nature, pourront être mises en place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accueillir chaque année sur le site les différents publics.</p>					
Méthodologie		Organisation d'animations, accueil du public.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 3, PA 5 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°29 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 4 jours			<u>Réel 2022</u> : 4 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 941,72 €			<u>Réel 2022</u> : 1 785,72 € - (3 000 € réorientés en 2023)		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 714,29 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 892,86 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 178,57 €	
Résultats					
<p>Trois animations ont été réalisées en prestation par la LPO avec un agent du parc, une première animation oiseaux le 22/01, la seconde pour l'ouverture du communal qui s'est tenue dans la matinée du 16/04. La dernière animation, à visée familiale, a été organisée le 22/06, une présentation du communal a été réalisée.</p> <p>Le 08/03, 23 élèves de BTS production animale de Melle ont assistés à une présentation du communal. Une animation estivale a eu lieu avec les 32 enfants de la colonie du centre équestre le 20/08.</p> <p>En raison de difficultés de programmation, les animations scolaires n'ont pas été réalisées.</p> <p>Pour ce qui est des supports pédagogiques itinérants prévus pour cette année avec un budget de 3 000 € cette enveloppe a été réorientée en 2023 afin de venir en adéquation avec les supports du sentier pédagogique. En effet les supports réalisés en 2021 pour appuyer le discours lors des animations suffisent. Il serait plus intéressant que cette enveloppe vienne renforcer le sentier pédagogique qui aura un impact plus important et pour lequel le budget de 9 000€ est insuffisant.</p>					



Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération PA 5		Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : La commune des Velluire-sur-Vendée est une commune nouvelle issue de la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire. Les élus de Velluire n'ont pas la culture et les connaissances historique et patrimoniale du marais communal. Il apparaît donc important de créer du lien entre ces élus et leur nouveau territoire. Une présentation du site pourra avoir lieu pendant une réunion du Conseil Municipal après les élections. Puis, chaque année, un bilan des actions et une visite sur site sera organisée par le conservateur.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve.</p>					
Méthodologie		Rencontre des élus et organisation d'une visite sur le site.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°29 et n°30 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 jour			<u>Réel 2022</u> : 1 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 235,43 €			<u>Réel 2022</u> : 235,43 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 94,17 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 117,72 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 23,54 €	
Résultats					
Tous les maires et élus référent gestionnaires des marais communaux dans le cadre de la convention de préservation des marais ont été conviés à une visite de la réserve du Poiré-sur-Velluire le 7 décembre, suite au COPIL des marais communaux. Certains élus ont participé aux groupes locaux organisés sur différents thèmes.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 6		Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Appropriation du site et communication			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur fait le bilan de la participation aux différentes animations par catégorie de public. Il réalise aussi le bilan des visites de la page internet consacrée à la RNR et sur les réseaux sociaux.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Participation et consultation accrues des différents publics. Amélioration de l'intérêt porté à la RNR.</p>					
Méthodologie		Recensement des participants à chaque animation.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, CC 2 et PA 5.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2022</u> : 0,79 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 117,72 €			<u>Réel 2022</u> : 185,99 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 74,40 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 92,99 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 18,60 €	
Résultats					
<p>Les animations ont permis d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 enfants de la colonie de vacances - 23 élèves de BTS - LPO : 21 personnes sur 2 animations - Animation familiale : 3 personnes - Environ 200 personnes à l'ouverture festive du communal <p>Les statistiques de la page Facebook sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 183 personnes aiment (soit 57 de plus que l'année passée) et 200 personnes sont abonnées. - 14 publications : sortie nature, travaux, résultats des suivis, etc. <p>Concernant le site internet mis en ligne cette année, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 246 vues uniques, avec un temps moyen passé sur la page de 1min 55sec - 98 vues uniques sur la page de la médiathèque <p>Des renseignements ont été pris pour l'installation d'un éco-compteur afin d'estimer le nombre de visiteurs sur site.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site (participations aux animations)	< 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500

2.3.3 Résultats de l'OLT III

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2022	Temps réel consacré en 2022	Evaluation
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	10	8,14	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6	6	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	2	
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3	3	
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	7	7	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,5	0,5	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	4	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	3	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	4	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	1	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,79	
	Total	41	39,29	

Les actions de l'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée » ont toutes été réalisées de manière complète ou partielle.

La Fiche Action CI 3 a demandé moins de temps que prévu, cette différence est due au report d'une partie du budget à 2023. En effet le calendrier du maître d'œuvre sélectionné cette année ne permettait pas d'engager les travaux en 2022.

2.4 l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs »

2.4.1 Les opérations de l'Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 6		Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : La commune est propriétaire du marais communal et a été le gestionnaire du site pour la mise en œuvre du premier plan de gestion. Elle souhaite confier le rôle de gestionnaire du site à un organisme extérieur. Néanmoins, elle reste étroitement liée à la gestion du marais communal de par la taxe de pâturage, la fête de l'ouverture du communal, etc.</p> <p>Ainsi, il apparaît important de définir une procédure de validation des décisions pour que ces dernières soient en accord avec les intérêts environnementaux de la réserve et ceux de la commune, ceci via des rencontres et des échanges réguliers.</p> <p>Mais aussi, à l'image de la démarche de travail collectif mise en œuvre pour la rédaction du plan de gestion, les échanges seront confortés par la création d'une commission nommée « groupe local » dont le principal objectif sera la validation collégiale des projets, décisions et actions développés sur la RNR.</p> <p>Le groupe local : conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, l'EPMP et SMVSA.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Relation saine et durable entre la Mairie, le Conservateur et les partenaires locaux. Une procédure de validation des décisions est définie.</p>					
Méthodologie		Rencontres régulières entre la Mairie et le conservateur.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°30 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 jours			<u>Réel 2022</u> : 6 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 412,58 €			<u>Réel 2022</u> : 1 412,58 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 706,29 €		<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats					
Plusieurs actions ont été effectuées cette année en concordance avec les attendus de cette opération. Le Groupe Local a été réunie le 17/02 (mise à l'herbe est retour sur actions 2021), puis à nouveau le 10/10 concernant le projet d'étude des mottureaux, le 24/10 pour le sentier pédagogique.					

Plusieurs rendez-vous avec la mairie ont été organisés, le 31/02, le 10/02, 05/10 et le 24/10 (sentier pédagogique Langon 05).

Rencontre des employés communaux et des élus chargés de leur gestion, prise de contact régulière avec l'EPMP et le SMVSA.

Un contact régulier avec les éleveurs et les élus a été établi, des mails et échanges téléphoniques concernant les niveaux d'eau, les travaux du pont, de terrassement, la lutte contre les chardons et les projets sur la thématique mottureaux.

Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 7		Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Le conservateur est régulièrement sollicité pour participer aux réunions du DOCOB Natura 2000 Marais poitevin, SAGE Vendée, CTMA Vendée-Sèvre-Autize, Contrats de Marais, ASA, stratégie foncière, aux Comités Consultatifs des autres Réserves Naturelles du sud Vendée... Il convient autant que possible d'y participer de manière à ce que soit pris en compte les intérêts environnementaux dans les plans d'actions des politiques publiques.</p> <p>La conduite simultanée de certains suivis, la mutualisation des protocoles, la comparaison des résultats biologiques et l'influence des modes de gestion sont autant de sujets qui doivent être partagés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La RNR est intégrée au sein de son environnement socio-économique.</p>					
Méthodologie		Réunions, expertises, dossiers.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis et les opération MS 1, MS 2, MS 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°22 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 4 jours			Réel 2022 : 4 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 941,72 €			Réel 2022 : 941,72 €		
Financement					
Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €		FEDER (50 %) : 470,86 €		PNR MP (10%) : enveloppe complémentaire	
Résultats					
<p>La conservatrice a participé aux réunions des comités consultatifs des autres RN du Marais Poitevin (la Vacherie, la Belle Henriette, la ferme de Choisy, St Denis). Une étude d'ancrage de la Baie de l'aiguillon s'est tenue le 22/02.</p> <p>Participation aux réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau gestionnaire du PDL, - Gestion de l'eau SMVSA, - OPN (pôle avifaune et mammifères), - Gestion des EEE Vendée, - COPIL communaux, - Journée OPN, - Réunion Communaux avec MAEC et la Chambre d'agriculture 					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 8		Assurer le suivi administratif et financier de la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'opération consiste à réaliser toutes les démarches administratives et financières inscrites à la convention régionale prévues par les financements (FEDER, AELB...) et permettant de sécuriser les différents exercices afin d'assurer le versement des subventions. Cette opération prévoit également le temps consacré au montage des différentes demandes de financements.</p> <p>Le conservateur sollicite, en fonction de leurs domaines d'intervention, différents partenaires financiers potentiels, de manière à limiter l'autofinancement de la structure gestionnaire et la participation régionale (40 % de certaines actions).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale, moyens financiers adaptés.</p>					
Méthodologie		Montage des dossiers et suivi auprès des partenaires financiers. Budgets, bilans financiers, convention et arrêtés régionaux.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 5 jours			<u>Réel 2022</u> : 5 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 1 177,15 €			<u>Réel 2022</u> : 1 177,15 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 588,85 €		<u>PNR MP</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats					
Les démarches administratives réalisées tout au long de l'année sont les suivantes : le suivi des heures, la consultation et préparation des marchés publics, l'analyse des offres, le bilan d'avancée des différentes fiches action, le suivi des facturations, le recrutement de stagiaires et CDD et enfin l'ajustement du programme et du financement du plan de gestion sur 2023-2025.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 9		Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur transmet aux membres du Comité Consultatif de la RNR un rapport d'activités. Ce document reprend l'ensemble des opérations réalisées par rapport à celles programmées. Il détaille les coûts, moyens humains, protocoles et techniques mis en place ainsi que les résultats attendus. Les résultats biologiques issus des fiches indicateurs d'évaluation sont présentés. Le rapport d'activités présente aussi, succinctement, la programmation de l'année N+1.</p> <p>Une fois par an, le Comité Consultatif de la RNR se réunit. Le Comité Consultatif est tenu informé des résultats de la gestion de la RNR et prend part à toutes les décisions. La mise à jour des membres est réalisée. La date retenue et l'invitation transmise sont validées par les services de la Région.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale.</p>					
Méthodologie		Bilan des opérations prévues et réalisées, bilan humain et budgétaire.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 jours + 30 jours CDD			<u>Réel 2022</u> : 3 jours + 30 jours CDD		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 6 812,19 €			<u>Réel 2022</u> : 6 812,19 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 3 406,10 €		<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats					
Le rapport d'activité est rédigé cette année dans le cadre d'un CDD par Anne Sinoquet. Le comité consultatif s'est réuni le 01/04.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion				
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description :</u></p> <p>1) En 2022, une évaluation à mi-parcours est conduite. Elle s'appuie notamment sur l'organisation de groupes de travail et la réunion des acteurs et partenaires de la RNR. L'efficacité des opérations et la progression vers les objectifs à long-terme sont évaluées. L'amélioration des connaissances est prise en compte et le plan de gestion adapté si besoin en conséquence.</p> <p>2) En 2025, une évaluation globale du plan de gestion est conduite. Elle suit la même organisation que l'évaluation à mi-parcours. L'efficacité des opérations et la progression vers les objectifs à long terme sont évaluées. Une analyse des moyens humains, matériels et financiers au regard des enjeux est également menée. 3) En 2025, la rédaction du futur plan de gestion de la RNR est conduite sur la base des évaluations.</p> <p><u>Résultats attendus :</u> Les évaluations du plan de gestion sont réalisées et la mise à jour des connaissances intégrée. Le futur plan de gestion est rédigé, l'avenir de la RNR anticipé.</p>					
Méthodologie	Organisation de groupes de travail.				
Période d'intervention	Année 2022.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 5 jours + 36 jours CDD			<u>Réel 2022</u> : 5,21 jours + 36 jours CDD		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 8 504,23 €			<u>Réel 2022</u> : 8 553,67 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 3 421,47 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 4 276,84 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 855,37 €	
Résultats					
L'évaluation à mi-parcours du plan de gestion est réalisée en interne dans le cadre d'un CDD par Anne Sinoquet.					
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète			

2.4.2 Les opérations de l'Odp 4.2 « Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération SP 1		Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Un respect de la législation de la RNR est nécessaire pour réduire le dérangement et maintenir les caractéristiques écologiques du communal.</p> <p>Au cours de chaque sortie de terrain, le conservateur s'assure qu'il n'y a pas trace, sur la RNR, d'infractions commises. En cas d'infractions constatées par le conservateur ou d'autres agents assermentés sur la RNR, une procédure sera rédigée, un avertissement donné ou une plainte déposée. Les pièces administratives (procès-verbaux, avertissements, dépôt de plainte) seront enregistrées. Le conservateur se tiendra informé des suites pénales et judiciaires s'il y en a.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Public averti, respect de la réglementation, peu ou pas d'infractions.</p>					
Méthodologie		Présence sur le terrain, missions de surveillance et de police, communication, échanges avec les services compétents.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opération MS 1, CI 1 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°30 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2022 : 3 jours			Réel 2022 : 3,14 jours		
Coûts					
Prévisionnel 2022 : 706,29 €			Réel 2022 : 739,25 €		
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 295,70 €		FEDER (50 %) : 369,63 €		PNR MP (10%) : 73,93 €	
Résultats					
Les agents passent régulièrement sur le terrain afin de surveiller le site. Des informations sur la réglementation des pratiques de pêches ont été apportés à des pêcheurs du fossé de la ceinture (plaquette FVPPMA 85). De nombreux chats domestiques sont ponctuellement observés.					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 4		Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : les délaissés sont complémentaires dans la conservation de la biodiversité de la RNR grâce à leur rôle de corridor écologique. En effet, ils font le lien entre le canal des Hollandais et le fossé périphérique de la réserve.</p> <p>La parcelle communale ZL 61, dite « la parcelle aux oies », est un îlot humide en connexion directe avec le fossé périphérique du communal. Les habitats humides et la présence d'amphibiens et d'odonates font que cette parcelle a un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité, accentué par son étroite relation avec le communal. Des travaux de restauration de la parcelle ont eu lieu en 2013 dans le cadre du Contrat Nature avec le broyage de zone embroussaillée, la création d'îlots aquatiques, le curage du canal de bordure, la restauration de la mare et la création d'un abreuvoir.</p> <p>La restauration des clôtures est à prévoir.</p> <p>Les coûts des travaux seront pris en charge par la Mairie (hors RNR).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Conservation de l'intérêt écologique et des fonctions de corridors des délaissés et de la parcelle ZL 61.</p>					
Méthodologie		Suivis des délaissés et de la parcelle ZL 61.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°10 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2022</u> : 0,5 jour		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 117,72 €			<u>Réel 2022</u> : 117,72 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 706,29 €		<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats					
<p>Les suivis lépidoptères et amphibiens ont nécessité un passage dans la parcelle ZL 61. Concernant la surveillance amphibien, la reproduction du pélodyte est confirmée, <i>Pelophylax</i> est également présent et peu d'écrevisses ont été détectées. La recherche du Cuivré des marais s'est avérée infructueuse, le ragondin est quant à lui très présent sur la parcelle. Le fauchage a été réalisé précocement en plusieurs fois, les 2/3 de la parcelle en début d'année et le dernier tiers en fin de saison.</p> <p>La gestion des délaissés est traitée dans la fiche action MS 5 de concert avec l'entretien des berges.</p>					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
					Priorité 1
Opération MS 5		Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR			
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion			
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Certains projets d'aménagements peuvent avoir une influence néfaste ou une incidence sur le marais communal. Dès lors, il convient de suivre les projets de la commune afin de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts de la Réserve.</p> <p>Le conservateur devra consulter régulièrement la Mairie des Velluire-sur-Vendée pour avoir connaissance, le plus en amont possible, des futurs projets d'aménagements de la commune. Le projet de réaménagement de la zone de parking située à l'entrée Est du communal, engagé par la Mairie en 2018-2019, est particulièrement concerné.</p> <p>Au cours du précédent plan de gestion, des contacts ont été établis avec certains propriétaires, agriculteurs et usagers. Il est nécessaire de les conforter. Cette opération consiste à entretenir les relations et échanges cordiaux initiés de manière à conserver de bonnes relations avec les locaux pour une bonne acceptation des actions entreprises sur la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La Réserve est prise en compte dans les projets de développement de la commune. Aucune atteinte à la RNR est constatée. Conforter le périmètre de la RNR, limiter le dérangement.</p>					
Méthodologie		Participation aux réunions de la Mairie pour les futurs projets d'aménagements. Prise de contacts avec les propriétaires, usagers, réseau de connaissances locales.			
Période d'intervention		Toute l'année.			
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 6, CI 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°7 et n°22 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 3 jours			<u>Réel 2022</u> : 3,57 jours		
Coûts					
<u>Prévisionnel 2022</u> : 706,29 €			<u>Réel 2022</u> : 840,49 €		
Financement					
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 420,24 €		<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats					
		<p>Plusieurs entretiens avec la communauté de commune Pays de Fontenay-Vendée ont permis de réviser les paramètres d'entretien des berges le long de la route des huttes et des hollandais, afin de les aligner avec les enjeux environnementaux. Actuellement les berges sont fauchées 3 fois par an au plus près de l'eau, cette gestion n'est pas favorable à la biodiversité, notamment à des espèces à enjeux, tel que le campagnol amphibie.</p> <p>Il a été convenu avec la COMcom de revoir la gestion des berges et bords de route à deux passages par an. Une première coupe sera réalisée en mai-juin au niveau des bordures végétales et en laissant une bande d'au moins 1 mètre de végétation rivulaire, pour le maintien d'une végétation d'hélophytes sur les berges côté route. Un deuxième passage est programmé pour septembre-octobre avec une coupe plus basse si nécessaire pour éviter le développement des ligneux.</p>			

Le reste du temps de travail a été consacré aux suivis de la réouverture d'une buse sur Toutvent et à la veille des travaux de réaménagement de berges de la route des huttes. Les agents ont été sollicités pour une demande d'avis sur les travaux d'aménagement pour la fibre le long de la route des Hollandais (hors RNR). Durant l'été, un busage passant sous la route des Hollandais a été ré-ouvert à l'initiative d'un agriculteur.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

2.4.3 Résultats de l'OLT IV

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2022	Temps réel consacré en 2022	Evaluation
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	6	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	0,5	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5	3,57	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3 (+30)*	4 (+30)*	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	5 (+36)*	5 (+36)*	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	3	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5	5,21	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3	3,14	
	Total	95.5	96,42	

* heures de renfort CDD

Toutes les actions de l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs » ont été intégralement réalisées.

3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022

3.1 Les moyens humains en 2022

Code	Intitulé des Opérations	Nb jours prévisionnel	Nb jours réel	Nb jour stage 2022
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10	9,57	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	9	9	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	1	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	2	
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	6	6,79	
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1	1	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	1	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	0,5	0,5	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	5	5	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	6	8,0
IP 2	Contrôler les chardons	3	3	4,0
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	0,5	0,5	
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1	1	
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	2	19,0
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	5,5	5,5	
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	1	1	
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	0,5	7,0
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables			
CS 1	Suivi des végétations prairiales	1	1	
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	11	11,71	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6	6	17,0
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	3	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	1	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	0,5	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	5,14	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	1	
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	10	8,14	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6	6	60,0
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	2	5,0
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3	3	
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	7	7	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,5	0,5	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	4	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	3	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	4	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	1	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,79	
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	6	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	0,5	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5	3,57	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3 (+30)*	4 (+30)*	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	5 (+36)*	5 (+36)*	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	3	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5	5,21	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3	3,14	
* heures de renfort CDD		220,0	220,56	120,0

En 2022, 220,56 jours, équivalent à 0.74 ETP conservateur + 3 mois de CDD, ont été consacrés par les agents à la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire.

3.2 Bilan financier 2022

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Nb jour Conserv 2022	Nb jour Conserv réel	Nb jour stage	Coûts inv 2022	Coûts inv réel	Coût prévisionnel arrêté région	Coûts € TTC 2022	Coût réel 2022	Répartition financements 2022		
											Région	FEDER	Commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	10,0	9,57				1 860 €	2 354,30 €	2 253,07 €	901,23 €	1 126,53 €	225,31 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	9,0	9			1 674 €	2 118,87 €	2 118,87 €	847,55 €	1 059,44 €	211,89 €	
		INV.				59 000,00 €	59 114,12 €	59 000 €	59 000,00 €	59 114,12 €	23 645,65 €	29 557,06 €	5 911,41 €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	1,0	1			186 €	235,43 €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €	
		INV.				500,00 €	304,80 €	500 €	500,00 €	304,80 €	121,92 €	152,40 €	30,48 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	2,0	2			375 €	470,86 €	470,86 €	188,34 €	235,43 €	47,09 €	
		INV.				4 000,00 €	4 005,00 €	4 000 €	4 000,00 €	4 005,00 €	1 602,00 €	2 002,50 €	400,50 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.	6,0	6,79			1 116 €	1 412,58 €	1 598,57 €	639,43 €	799,28 €	159,86 €	
		INV.				11 000,00 €	8 400,00 €	11 000 €	11 000,00 €	8 400,00 €	3 360,00 €	4 200,00 €	840,00 €
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	FON.	1,0	1			186 €	235,43 €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €	
		INV.				2 400,00 €	1 380,00 €	2 400 €	2 400,00 €	1 380,00 €	552,00 €	690,00 €	138,00 €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	FON.	1,0	1			186 €	235,43 €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €	
		INV.											
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	FON.					93 €	- €	- €	- €	- €	- €	
		INV.											
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	0,5	0,5			93 €	117,72 €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €	
		INV.											
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	5,0	5			930 €	1 177,15 €	1 177,15 €	470,86 €	588,28 €	117,72 €	
		INV.				5 600,00 €	5 520,00 €	5 600 €	5 600,00 €	5 520,00 €	2 208,00 €	2 760,00 €	552,00 €
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON.											
		INV.											
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.					- €	- €	- €	- €	- €	- €	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,0	6	8			1 446 €	1 663,78 €	1 663,78 €	665,51 €	831,89 €	166,38 €
		INV.											
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	3,0	3	4			723 €	831,89 €	831,89 €	332,76 €	415,95 €	83,19 €
		INV.				6 900,00 €	6 005,60 €	6 900 €	6 900,00 €	0 €	2 402,24 €	3 002,80 €	600,56 €
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.	0,5	0,5				2 493 €	2 517,72 €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.	1,0	1				3 786 €	3 835,43 €	235,43 €	94,17 €	117,71 €	23,54 €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,0	2	19			1 157 €	1 067,46 €	1 067,46 €	426,98 €	533,73 €	106,75 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.	5,5	5,5				2 886 €	1 294,87 €	1 294,87 €	517,95 €	647,43 €	129,49 €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	1,0	1				3 493 €	3 635,43 €	3 385,43 €	1 354,17 €	1 692,72 €	338,54 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	INV.	0,5	0,5	7			1 583 €	1 537,52 €	337,52 €	135,01 €	168,76 €	33,75 €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.								- €	- €	- €	- €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.								- €	- €	- €	- €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.								- €	- €	- €	- €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.								- €	- €	- €	- €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.						186 €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.	1,0	1				6 186 €	6 235,43 €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des moutureaux	INV.	11,0	11,71				25 546 €	25 256,89 €	21 101,66 €	8 440,66 €	10 550,83 €	2 110,17 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	6,0	6	17			1 816 €	1 946,38 €	1 946,38 €	778,55 €	973,19 €	194,64 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,0	3				8 658 €	6 706,29 €	5 906,29 €	2 362,52 €	2 953,15 €	590,63 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,0	1				4 086 €	2 400,00 €	3 200,00 €	1 374,17 €	1 717,72 €	343,54 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	0,5	0,5				3 993 €	4 017,72 €	4 377,72 €	1 751,09 €	2 188,86 €	437,77 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.								- €	- €	- €	- €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,0	5,14				930 €	1 177,15 €	1 210,11 €	484,04 €	605,06 €	121,01 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	1,0	1				186 €	235,43 €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
		INV.				1 250,00 €	1 209,66 €	1 250 €	1 250,00 €	1 209,72 €	483,89 €	604,86 €	120,97 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	10,0	8,14				186 €	2 354,30 €	1 916,40 €	766,56 €	958,20 €	191,64 €
		INV.				9 000,00 €			9 000,00 €	- €	- €	- €	- €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	6,0	6	60			3 595 €	3 296,58 €	3 296,58 €	1 318,63 €	1 648,29 €	329,66 €
		INV.				9 000,00 €			9 000,00 €	- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,0	2	5			579 €	627,86 €	627,86 €	251,14 €	313,93 €	62,79 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,0	3				558 €	706,29 €	706,29 €	282,52 €	353,15 €	70,63 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.	7,0	7				1 302 €	1 648,01 €	1 648,01 €	659,20 €	824,01 €	164,80 €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	FON.	0,5	0,5				93 €	117,72 €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
		INV.											
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,0	4				744 €	941,72 €	941,72 €	376,69 €	470,86 €	94,17 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	FON.								- €	- €	- €	- €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	FON.	3,0	3				558 €	706,29 €	706,29 €	282,52 €	353,15 €	70,63 €
		INV.											
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	4,0	4				3 744 €	3 941,72 €	1 785,72 €	714,29 €	892,86 €	178,57 €
		INV.				3 000,00 €	844,00 €	3 000 €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,0	1				186 €	235,43 €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,5	0,79				93 €	117,72 €	185,99 €	74,40 €	92,99 €	18,60 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,0	6				1 116 €	1 412,58 €	1 412,58 €		706,29 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	0,5	5,21				93 €	117,72 €	117,72 €		58,86 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	FON.	3,0	3,14				558 €	706,29 €	840,49 €		420,24 €	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,0	0,5				744 €	941,72 €	941,72 €		470,86 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	5,0	3,57				930 €	1 177,15 €	1 177,15 €		588,58 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	3,0	4				558 €	706,29 €	706,29 €		353,15 €	
		INV.	30,0	30				7 000 €	6 105,90 €	6 105,90 €		3 052,95 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.	5,0	5				930 €	1 177,15 €	1 226,59 €	490,64 €	613,30 €	122,66 €
		INV.	36,0	36				8 400 €	7 327,08 €	7 327,08 €	2 930,83 €	3 663,54 €	732,71 €
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	3,0	3				558 €	706,29 €	739,25 €	295,70 €	369,63 €	73,93 €
	Total		220,0	143,42	120,0	166 050,0 €		211 028 €	219 674,36 €	174 409,35 €	67 743,0 €	87 204,6 €	19 461,7 €

Report à l'année prochaine

Pour l'année 2022, le bilan financier de la RNR s'élève à 174 409,35 € pour un prévisionnel initial de 211 028 €.

La différence s'explique principalement par le report d'une partie des budgets de certaines opérations non réalisées ou partiellement réalisées cette année.

Les coûts liés à l'acquisition des connaissances, aux travaux et à l'achat de matériel représentent 148 527,64 € et les coûts de fonctionnement (essentiellement du temps conservateur en 2022) représentent 37 819,42 €.

Pour rappel, le coût journalier du conservateur avait été sous-évalué lors de la rédaction du Plan de gestion ce qui entraîne une hausse de coût de personnel. Dans le plan de financement initial 1 journée = 186 € et dans les dépenses réel 1 journée = 235,43 €.

4- LA PROGRAMMATION 2023

Ne sont présentées en détails dans cette partie que les opérations non redondantes à l'année 2022.

Code	Intitulé des Opérations	Nb jours prévisionnel
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	2
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1,0
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	5
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6
IP 2	Contrôler les chardons	3
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	2
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,5
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	0,5
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	3,5
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	3,5
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	3
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	4
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	4
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	3
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,5
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	15
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,5
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	20
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

Opération IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise hydraulique du site</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Plusieurs baisses sont connectées entre elles et créent une circulation de l'eau vers les fossés périphériques. Cette connectivité des baisses entre elles complique la conservation de l'eau dans l'ensemble des baisses.</p> <p>La création de batardeaux pour isoler les baisses les unes des autres, garantira une surface en eau plus importante et favorisera l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p> <p>Cette opération sera réalisée deux ans après la pose des ouvrages sur les sorties de baisses. Ainsi, il sera possible de mieux appréhender leurs fonctionnements et de tester, si nécessaire, la mise en place de batardeaux. Cette action est en lien étroit avec la précédente (IP 8).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante et la période pendant laquelle le communal est inondé, est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>					
Localisation	Connexions entre les différentes baisses au sein de la RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux					
Période d'intervention	Juillet à Septembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
				5 jours	5 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 12 Jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ en 2023 et 2024 et 2J X 186 en 2025 Travaux de création d'une dizaine de batardeaux en terre pour un total de 3200€ Exploitants agricoles, SMVSA					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
				930 €	930 €	372 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
				1 600 €	1 600 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 432 €					
Nature des investissements	Batardeaux, prestation.					
Evaluation	Augmentation des niveaux d'eau en hiver et de la période d'inondation. Augmentation des effectifs d'oiseaux hivernant.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 8, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2.					

5- BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2023

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Nb jour Conserv 2023	Nb jour stage	Coûts € TTC 2023				Répartition financements 2023		
					Coût prestation	Coût conservateur	Coûts stagiaire	Total 2023	Région	FEDER	Commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	5,0			1 077,60 €		1 077,60 €	431,04 €	538,80 €	107,76 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	2,0			431,04 €		431,04 €	172,42 €	215,52 €	43,10 €
		INV.			2 000,00 €			2 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	200,00 €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.			500,00 €			500,00 €	200,00 €	250,00 €	50,00 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	2,0			431,04 €		431,04 €	172,42 €	215,52 €	43,10 €
		INV.			15 500,00 €			15 500,00 €	6 200,00 €	7 750,00 €	1 550,00 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.						- €	- €	- €	- €
		INV.						- €	- €	- €	- €
IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.			3 000,00 €			3 000,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	300,00 €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.			1 000,00 €			1 000,00 €	400,00 €	500,00 €	100,00 €
IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	2,0			431,04 €		431,04 €	172,42 €	215,52 €	43,10 €
		INV.			2 000,00 €			2 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	200,00 €
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines basses intrasite	FON.	5,0			1 077,60 €		1 077,60 €	431,04 €	538,80 €	107,76 €
		INV.			1 600,00 €			1 600,00 €	640,00 €	800,00 €	160,00 €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.						- €	- €	- €	- €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,0	5,0		1 293,12 €	154,70 €	1 447,82 €	579,13 €	723,91 €	144,78 €
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	3,0	4,0		646,56 €	123,76 €	770,32 €	308,13 €	385,16 €	77,03 €
		INV.			6 900,00 €			6 900,00 €	2 760,00 €	3 450,00 €	690,00 €
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de basses et du réseau hydraulique	INV.	2,0			431,04 €		431,04 €	172,42 €	215,52 €	43,10 €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.						- €	- €	- €	- €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,0	11,0		431,04 €	340,34 €	771,38 €	308,55 €	385,69 €	77,14 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.						- €	- €	- €	- €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	0,5			1 050,00 €	107,76 €	1 157,76 €	463,10 €	578,88 €	115,78 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	INV.	0,0					- €	- €	- €	- €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.	0,5			4 250,00 €	107,76 €	4 357,76 €	1 743,10 €	2 178,88 €	435,78 €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.	3,5			114,00 €	754,32 €	868,32 €	347,33 €	434,16 €	86,83 €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.	3,5			31,90 €	754,32 €	786,22 €	314,49 €	393,11 €	78,62 €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.	3,0	21,0		4 662,00 €	646,56 €	5 308,56 €	2 383,32 €	2 979,15 €	595,83 €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.						- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.						- €	- €	- €	- €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	INV.	4,0			12 000,00 €	862,08 €	12 862,08 €	5 144,83 €	6 431,04 €	1 286,21 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	4,0	5,0		2 100,00 €	862,08 €	2 962,08 €	1 246,71 €	1 558,39 €	311,68 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,0			5 330,00 €	646,56 €	5 976,56 €	2 390,62 €	2 988,28 €	597,66 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,0			3 280,00 €	215,52 €	3 495,52 €	1 398,21 €	1 747,76 €	349,55 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	3,0			1 800,00 €	646,56 €	2 446,56 €	978,62 €	1 223,28 €	244,66 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.	0,5			1 750,00 €	107,76 €	1 857,76 €	743,10 €	928,88 €	185,78 €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,0			1 077,60 €		1 077,60 €	431,04 €	538,80 €	107,76 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.			1 250,00 €			1 250,00 €	500,00 €	625,00 €	125,00 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	15,0			3 232,80 €		3 232,80 €	1 293,12 €	1 616,40 €	323,28 €
		INV.			100 000,00 €			100 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	6,0			9 000,00 €	1 293,12 €	10 293,12 €	4 117,25 €	5 146,56 €	1 029,31 €
		INV.						- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,0	3,0		431,04 €	92,82 €	523,86 €	209,54 €	261,93 €	52,39 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,0			646,56 €		646,56 €	258,62 €	323,28 €	64,66 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.						- €	- €	- €	- €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	FON.	0,5			107,76 €		107,76 €	43,10 €	53,88 €	10,78 €
		INV.						- €	- €	- €	- €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,0			862,08 €		862,08 €	344,83 €	431,04 €	86,21 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	FON.						- €	- €	- €	- €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	FON.	3,0			646,56 €		646,56 €	258,62 €	323,28 €	64,66 €
		INV.						- €	- €	- €	- €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	4,0			3 000,00 €	862,08 €	3 862,08 €	1 544,83 €	1 931,04 €	386,21 €
		INV.			3 000,00 €			3 000,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	300,00 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,0			215,52 €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,5			107,76 €		107,76 €	43,10 €	53,88 €	10,78 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,0			1 293,12 €		1 293,12 €		646,56 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	0,5			107,76 €		107,76 €		53,88 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	FON.	3,0			646,56 €		646,56 €	2 500,00 €	323,28 €	1 648,76 €
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,0			862,08 €		862,08 €		431,04 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	5,0			1 077,60 €		1 077,60 €		538,80 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	20,0			4 310,40 €		4 310,40 €		2 155,20 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.						- €	- €	- €	- €
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	3,0			646,56 €		646,56 €	258,62 €	323,28 €	64,66 €
Total			146,0			185 117,90 €	31 465,92 €	218 099,88 €	86 420,9 €	109 049,9 €	22 629,0 €

ANNEXES

Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire	98
Annexe 2 : arrete prefectoral prescrivant la destruction des chardons des champs.....	102
Annexe 3 : Agenda du gestionnaire.....	103
Annexe 4 : Index des fiches actions.....	104



**CONVENTION de délégation de gestion
Relative à la gestion de la RNR du marais communal
du Poiré-sur-Velluire**

ENTRE

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, domicilié au 2, rue de l'Eglise 79510 COULON, représenté par son Président Pierre-Guy PERRIER, en vertu de la délibération du 10 Novembre 2017, ci-après nommé « le PNR » ;

D'une part,

ET

La Commune des Velluire-sur-Vendée, domiciliée au 3, rue Pierre Ballard, 85770 LES VELLUIRE-SUR-VENDEE, représentée par son Maire Laurent Dupas, en vertu de la délibération du 26 mai 2020, ci-après nommée « la Commune » ;

D'autre part,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin approuvé par arrêté inter préfectoral n° 97-826 bis- DRCL B2,
- Vu les articles du Code Civil relatif aux contrats et obligations conventionnels (articles 1101 et suivants du code),
- Vu la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Considérant que le Parc du Marais poitevin, soutenu par les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, par les Conseils départementaux de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, par les communes adhérentes et par l'Etat, a pour mission le développement durable du Marais poitevin,
- Considérant que la création et la gestion d'espaces protégés est rendue nécessaire pour préserver l'intérêt écologique des sites les plus remarquables du Marais poitevin et que cette gestion est considérée d'intérêt général,
- Vu la charte du PNR, et en référence aux mesures M1, M12 et M13 des axes 1 et 2 de la charte,
- Vu la décision du Comité syndical du PNR du Marais poitevin du 11 octobre 2019 proposant que le PNR devienne gestionnaire de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion,
- Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve Naturelle Régionale « Marais communal du Poiré-sur-Velluire », et son article 2 sur la reconduction du classement de la RNR,
- Vu la délibération du Conseil Municipal des Velluire-sur-Vendée du 17 décembre 2019, qui souhaite déléguer la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin,

-Vu la décision du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 juillet 2020 déléguant la gestion de la RNR du Poiré-sur-Velluire au PNR Marais poitevin.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a classé le 17 décembre 2012 pour une durée de 6 ans le marais communal du Poiré-sur-Velluire en Réserve Naturelle Régionale (RNR) constituée par les parcelles suivantes :

- Section AD, parcelle n° 1 d'une contenance de 131 ha 81 a 72 ca (Communal Nord)
- Section AE, parcelle n° 1 d'une contenance de 109 ha 26 a 61 ca (Communal Sud)

La Commune est propriétaire des deux parcelles qui constituent la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire pour une superficie totale de 241 ha 08 a 33 ca.

La reconduction de la RNR, après 6 années de classement est suspendue à l'accord du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le PNR du Marais poitevin s'est porté candidat en tant que gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La Commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention cadre définit les règles de base du partenariat administratif, technique et financier entre la Commune propriétaire et le PNR gestionnaire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

A – Gestion globale de la RNR :

La commune délègue la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le PNR en tant que gestionnaire de la RNR est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions, sous l'égide du comité consultatif. Pour ce faire, le PNR s'appuie sur la création d'un poste de conservateur de la RNR.

Le PNR est chargé de créer et d'animer un groupe local de gestion qui aura pour principal objectif la validation des actions à mettre en œuvre et préalablement validées en Comité consultatif de gestion.

B – Pâturage collectif :

En liaison avec le PNR, la Commune supervise le pâturage collectif sur sa propriété communale sur la base d'un engagement signé avec des agriculteurs et d'un règlement de pâturage. La commune prélève une taxe de pâturage.

La Commune porte le dossier des Mesure Agri Environnementales et sa déclaration PAC. Elle se charge de la gestion administrative et financière de ces opérations.

Le nombre d'UGB, la date du début de la mise à l'herbe des animaux (ouverture du communal) et les modalités d'entrée des animaux (entrée progressive des bovins) sont définis chaque année par

2

un groupe local animé par le PNR. Les décisions validées peuvent entraîner chaque année la modification du règlement de pâturage.

Le PNR assiste la Commune dans le suivi du pâturage et des équipements pastoraux, il tient un relevé annuel détaillé de toutes les entrées et sorties d'animaux opérées sur la RNR.

Le PNR accompagne les agriculteurs engagés dans la gestion pastorale collective de la RNR.

La Commune participe au suivi et à l'entretien courant des clôtures, des abreuvoirs, des accès agricoles et des parcs de contention en mettant à disposition du PNR du temps de travail d'agents techniques équivalent à un cumul annuel de 40 jours comme présenté en annexe 1.

Le PNR prend en charge la réalisation des investissements liées au pastoralisme, précisés dans le plan de gestion : réfection des abreuvoirs, entretien des parcs de contention, électrification des clôtures, réfection d'un des accès agricoles, organisation des cheminements dans la RNR...

C - Hydraulique :

La Commune est responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques qui lui incombent. Ces ouvrages ne sont pas installés sur l'emprise de la RNR. Cependant, la Commune doit veiller à ce que la gestion opérée sur ces ouvrages ne mette pas en péril les objectifs attendus par le plan de gestion.

Le PNR est signataire d'un protocole de gestion de l'eau sur le domaine de la RNR, établi avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Le PNR, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et plus particulièrement du suivi des niveaux d'eau, est chargé de mettre en œuvre ce protocole. Le PNR est chargé de mettre en place les diverses opérations du programme d'action visant à améliorer la présence de l'eau dans les zones basses de la RNR.

ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS

Le PNR assure la Mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage des actions sur le site. Il a la responsabilité de mobiliser les financements nécessaires notamment ceux alloués par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif régional. Il s'engage à faire appel à toute autre source de financement qui permettrait d'abonder les budgets.

Le PNR se charge d'instruire l'ensemble des dossiers liés aux coûts de fonctionnement et d'investissement permettant la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR. Il se charge de réaliser chaque année un plan de financement (Annexe 2) qui sera validé en Comité consultatif de gestion. Avant chaque opération technique et financière, la Commune sera associée à la commande des travaux.

A partir de la date de la signature de l'arrêté désignant le gestionnaire de la réserve, la Commune s'engage chaque année :

- à apporter au PNR une participation financière annuelle d' un montant plafonné à vingt-cinq mille Euros (de 25 000€),
- à mettre à la disposition du PNR l'équivalent de 40 jours de travail d'agents techniques.,
- et à fournir au PNR un poste de travail (bureau, téléphone et connexion internet) destiné à accueillir le conservateur.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour la durée du classement de la RNR (6 ans).

ARTICLE 5 : AVENANT

Un avenant sera proposé chaque année à la commune. Il présentera la liste des actions et des financements.

Il s'agira en particulier de préciser le montant apporté par la commune.

ARTICLE 6 : LITIGES ET MODIFICATIONS

Le non-respect de l'une quelconque des clauses sus énoncées entraînera la résiliation de plein droit du présent accord.

En cas de litige sur l'objet de la convention, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à ~~les Velluire~~, le ~~04/09/2020~~
sur ~~Vendée~~

Le Maire des Velluire-sur-Vendée
M. Laurent DUPAS



Le Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin,
M. Pierre-Guy PERRIER



Le PNR du Marais poitevin est soutenu par :



4

[Annexe 2 : arrete prefectoral prescrivant la destruction des chardons des champs](#)

ARRETE N° 05/DDAF/429 prescrivant la destruction des chardons des champs

**Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral 335-DDAF-86 du 28 août 1986 relatif à la destruction des chardons est abrogé.

Article 2 : Sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Article 3 : Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.

Article 4 : Les établissements publics de l'Etat, du département et des communes, ainsi que tout établissement privé, sont astreints à ces obligations.

Article 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles de sanctions prévues par les articles L.251-19 à L.251-21, titre V du code rural.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, les maires du département, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 juillet 2005

P/LE PREFET,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
David-Anthony DELAVOËT

Annexe 3 : Agenda du gestionnaire

Code opération	Intitulé opération	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CS 1	Suivi des végétations prairiales						0,43	0,86	0,86		2,29	1,57		6,00
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR		0,71		0,57		0,57		0,57			1,57		4,00
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs												0,50	0,50
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux												0,50	0,50
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR		0,14				0,57	2,00		0,86	2,00	1,71	0,86	8,14
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	0,43				0,14	1,86	1,29		1,43	1,14			6,29
CS 8	Suivi de l'avi-faune nicheuse			0,29			0,43				0,07	0,21		1,00
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,14		0,50	1,29	0,57	0,86	0,43	1,14			0,57		5,50
CS 10	Suivi du peuplement de reptile					0,86				0,14				1,00
CS 11	Suivi du peuplement piscicole				0,50									0,50
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane									0,43				0,43
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	0,29	1,71	0,43	1,14	0,29				0,29	1,00			5,14
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux										0,50			0,50
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques				0,57					0,07		0,36		1,00
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes				0,57	0,29	0,86	0,29						2,00
IP 2	Contrôler les chardons	0,29		0,86	0,29		1,14			2,86	3,43	2,29	0,57	11,71
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	0,29	0,57	0,57	0,43	0,71		1,71	0,14	0,57		0,43	0,57	6,00
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	0,86	0,14	0,57						1,43				3,00
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique									0,43	0,57			1,00
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR				0,29					0,21				0,50
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique				0,43	1,71	1,86				2,00			6,00
IP 8	Équiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	0,29	1,00		1,14	0,57								3,00
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	0,57	0,57	0,29	3,29	0,71	1,57		0,14	0,86	1,00			9,00
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal						0,14			0,14	0,71			1,00
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zone humide	0,14		0,29		0,57			0,43	0,57				2,00
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,14			0,57		0,14			0,14				1,00
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR		0,29							0,71				1,00
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires		0,14		0,29	1,86	0,71	1,29		0,29	0,43			5,00
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1,43	2,57	0,50	1,71	0,36	0,43	0,29	0,57	1,14		0,57		9,57
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR							0,57		1,14	0,36	1,57	1,57	5,21
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	0,29	0,14				0,57	0,43	2,86	1,00	21,57	10,14		37,00
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion				0,14					0,57	0,29	13,00	23,00	37,00
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune				0,29						0,21			0,50
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,29			0,14				0,57			0,29	2,29	3,57
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR		0,86								1,00	1,57	2,57	6,00
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1,00	1,29	0,57		0,57	0,43					0,14		4,00
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	1,29	0,57	0,29			1,14			1,14	0,57			5,00
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	0,29	0,57	0,29	1,71					0,14				3,00
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	0,14		0,86	0,29	1,71								3,00
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,57							2,00
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	0,57			2,43									3,00
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	0,29		1,43			0,71	0,29	0,57		0,71			4,00
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR		0,29									0,71		1,00
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site												0,79	0,79
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,14		0,86		0,29		0,14	0,14	0,43		0,14	1,00	3,14
Total		9,43	11,86	8,86	18,36	11,50	15,00	9,57	8,00	17,00	39,86	36,86	34,21	220,50

Annexe 4 : Index des fiches actions

OLT	OPG	Code	Opération
OLT II	OPII.2	CS 1	Suivi des végétations prairiales
OLT II	OPII.1	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique
OLT II	OPII.1	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR
OLT II	OPII.1	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs
OLT II	OPII.2	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux
OLT II	OPII.2	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR
OLT II	OPII.2	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
OLT II	OPII.2	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse
OLT II	OPII.2	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique
OLT II	OPII.1	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles
OLT II	OPII.1	CS 11	Suivi du peuplement piscicole
OLT II	OPII.1	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane
OLT II	OPII.1	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR
OLT II	OPII.2	CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères
OLT II	OPII.1	CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères
OLT II	OPII.1	CS 16	Suivi du peuplement d'odonates
OLT II	OPII.1	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables
OLT II	OPII.2	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux
OLT II	OPII.1	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques
OLT I	OPI.3	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes
OLT I	OPI.3	IP 2	Contrôler les chardons
OLT I	OPI.1	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention
OLT I	OPI.1	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique
OLT I	OPI.1	IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique
OLT I	OPI.2	IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion
OLT I	OPI.2	IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite
OLT I	OPI.1	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche
OLT IV	OPIV.2	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR
OLT I	OPI.1	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal
OLT II	OPII.2	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides
OLT I	OPI.2	MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local
OLT IV	OPIV.2	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61
OLT IV	OPIV.2	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires
OLT IV	OPIV.1	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales
OLT IV	OPIV.1	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif
OLT IV	OPIV.1	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion
OLT III	OPIII.1	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune
OLT III	OPIII.2	CI 1	Entretien de la signalétique existante
OLT I	OPI.2	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR
OLT III	OPIII.1	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire
OLT I	OPI.1	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs
OLT III	OPIII.1	CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable
OLT III	OPIII.2	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR
OLT III	OPIII.1	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques
OLT III	OPIII.1	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires
OLT III	OPIII.2	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR
OLT III	OPIII.2	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site
OLT III	OPIII.2	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site